

le Journal du Palais

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (97^e année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais Alchimiste du verre

Du New Jersey à Nuits-Saint-Georges, l'Américaine d'origine irlandaise **Deirdre Maine** donne une seconde vie aux bouteilles de vin de Bourgogne qui, par la grâce du feu, se transforment en bijoux ou en objets d'art de la table. *Page 24*

100 M€ pour la santé mentale à Sevrey

Investissement record de l'Établissement public de santé mentale en Saône-et-Loire. *Page 8*

L'Hôpital Saint-Laurent transformé en logements

Les Hospices civils de Beaune, propriétaire du bâtiment nauton, l'a cédé au groupe immobilier parisien François 1^{er} qui projette de le transformer en appartements accessibles à la propriété. Chapelle et apothicairerie devraient rester ouvertes au public. *Page 5*

GROUPE FRANÇOIS 1^{ER}

5 pages d'annonces légales
Lire les pages 14 à 18

14 M€ : Dolis modernise son site icaunais



ADOMCOM / SUCRALIANCE

Sur une période de deux ans, l'usine de confiseries Dolis de Saint-Fromentin a été modernisée grâce à un investissement de 13,8 M€, intégré à un plan de 55 M€ sur dix ans porté par le groupe familial

Sucralliance. Quelque 6,4 M€ ont servi à rénover 6.800 m² pour améliorer performance industrielle et impact environnemental (isolation, flux, sécurité, stockage), avant d'intégrer une nouvelle ligne de produc-

tion, unique en France, dédiée aux bonbons gélifiés extrudés (7,4 M€).

Selon le PDG du groupe Michel Poirrier : « Ces réinvestissements soutiennent la compétitivité en Europe ». En

2024, le groupe Sucralliance, dont une des marques fleurons est les bonbons *Têtes brûlées*, a dépassé 106 M€ de chiffre d'affaires, soit + 51 % en cinq ans.

Page 4

Gaugry investit 25 M€ dans sa fromagerie

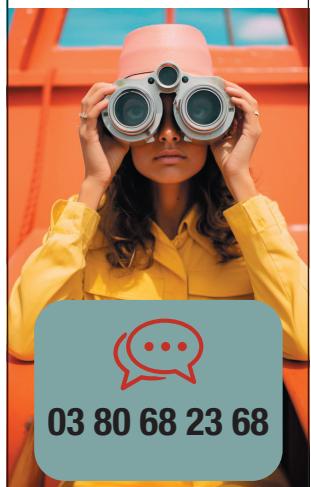
Alors que le groupe Lincet réalise un chiffre d'affaires annuel de 50 M€, le fromager a engagé un investissement de 25 M€ dans son usine de Brochon. Pour financer ce projet, Lincet s'est non seulement tourné vers ses partenaires bancaires mais

aussi vers le fonds d'investissement Sofiprotéol, actionnaire minoritaire, et BPI. À terme, la fromagerie s'étendra sur 9.000 m². La future usine s'enrichira d'une galerie de visite de 200 m² pensée avec un scénographe. *Page 6*

L'industriel Kronospan au secours des forêts. *Page 9*

EN
COUVERTURE
POUR
ÊTRE VU

RÉSERVEZ
CET ESPACE



03 80 68 23 68

Meilleurs Vœux

POUR CETTE
NOUVELLE ANNÉE

leJournalduPalais

2026



Le changement climatique se chiffre en BFC

158 jours cumulés de très forte chaleur (supérieure ou égale à 35°) depuis 1991 ; trois fois plus de nuits « tropicales » (température nocturne égale ou supérieure à 20°) entre les périodes 1961-1990 et 1991-2024 ; 83 jours caniculaires depuis 1991 dont 43 jours depuis 2015... ce sont quelques-uns des chiffres relevés par l'association environnementale Alterre BFC à propos du réchauffement climatique et de ses impacts. L'association a également repéré une décrue des jours de gel dans tous les départements, en parallèle d'une augmentation des jours chauds (plus de 30°), passant par exemple de 10 à 29 en Côte-d'Or entre la période 1961-1990 et 2015-2024.

Le moral des Français en berne

Malgré les conflits actuels, l'incertitude quant à ce que l'ère Trump 2.0 nous réserve et la catastrophe climatique imminente, l'optimisme mondial reste solide pour 2026. Selon les dernières données d'Ipsos, 71 % en moyenne des personnes interrogées dans 30 pays se disent optimistes quant à l'avenir et pensent que 2026 sera meilleure que 2025. Ce pourcentage est identique à celui de l'année dernière et en hausse de 16 points par rapport à 2023, qui avait enregistré le score le plus bas depuis le début de l'enquête Ipsos. Ce sont la France et le Japon qui enregistrent parmi les plus mauvais scores d'optimisme, avec seulement 41 % et 44 % des personnes interrogées. La France enregistre une baisse de neuf points par rapport à 2024.

Le PER champion du placement

Pour placer 150 € mensuels le plus efficacement sur 10 ans (18.000 € versés), l'analyse de l'IA TaxCut révèle des écarts de performance majeurs selon le support choisi. Le plus rentable : le PER, avec un capital final de 23.228 € (5 % de rendement) auquel s'ajoutent 5.400 € d'économie d'impôt (TMI 30 %), c'est le placement le plus puissant grâce au levier fiscal. Le plus équilibré est l'assurance-vie. Elle génère également un capital de 23.228 € (5.228 € d'intérêts), offrant un gain bien supérieur au Livret A tout en gardant l'argent disponible. Le moins performant : le Livret A. Malgré sa sécurité, il ne produit que 19.800 € au bout de 10 ans (1 800 € d'intérêts), jugé « insuffisant » par l'IA pour valoriser un capital sur le long terme.

Le 17 décembre dernier, l'Icaunais MPH intégrait la deuxième promotion de l'accélérateur Industries Mécanique, dispositif d'accompagnement des PMI qui vise à leur faire « atteindre leur plein potentiel de

MPH Mécanique et Performance

Mécanique de Précision
Ensemblier & Conseiller
Dépannage & Gestion

MPH, localisé près de Sens, est depuis 1978 dans la fabrication et l'usinage de pièces de précision (Pièce unitaire, petit et complexe).

Les dépannages rapides font partie de la réussite d'entreprise. Au fil des ans, la société s'est adaptée aux besoins de ses clients.

Julien Platel revitalise MPH

En quelque mois, l'atelier industriel de Villeroy s'est engagé dans une nouvelle dynamique. Repris au printemps dernier par Julien Platel, le spécialiste de la mécanique de précision et de l'assemblage de systèmes complexes à destination de la défense, de l'aéronautique ou encore du sport mécanique fait partie des 25 entreprises à figurer au sein de la deuxième sélection de l'Accélérateur « Industries mécaniques ». Porté par Mecallians - la bannière commune entre la Fédération des industries mécaniques (FIM), le Cetim, l'Union de normalisation de la mécanique (UNM) et la Sofitech/Cemeca - et Bpifrance, cet accélérateur a pour objectif « d'inscrire dans une trajectoire de croissance pérenne » ces PMI dont leur point commun est d'afficher une forte ambition de développement.

« Cette coopération Cetim/BPI à travers ce second accélérateur, permet à ces

entreprises mécaniciennes de bénéficier d'expertises pour leur développement stratégique, et d'accompagnement à leur transformation industrielle et à leur montée en compétences, pour répondre aux enjeux de résilience et de souveraineté de l'industrie française. Aujourd'hui, l'industrie mécanique, premier secteur industriel, est en effet transformée par le numérique : méthodes de conception, procédés de fabrication, robotisation, objets connectés, intelligence artificielle révolutionnent les usines, les métiers et la façon de travailler. L'hybridation technologique est au cœur de son développement », souligne Daniel Richet, le directeur du Centre technique d'études mécaniques. Une transition industrielle et technologique en phase avec les aspirations du nouveau dirigeant de MPH.

MOUVEMENT DE REINDUSTRIALISATION

Originaire du nord de l'Yonne, l'ancien

ingénieur de l'École centrale de Lyon a fondé et dirigé plusieurs entreprises dans le domaine de l'e-commerce et du consulting en région parisienne avant de se porter acquéreur de l'entreprise créée en 1978 par Jean-Pierre Moreau et dirigée depuis 12 ans par son fils Silvère. Avec ses 11 collaborateurs et ses 2,5 M€ de chiffre d'affaires affichés en 2023, MPH s'appuie sur une solide expertise de la sous-traitance industrielle multisectorielle. « Je crois fermement au mouvement de réindustrialisation que nous observons depuis quelques années, en particulier dans les secteurs de haute technicité où le savoir-faire n'est pas délocalisable », glissait Julien Platel lors de la reprise. En validant l'accès à cet accélérateur pour une durée 18 mois, le dirigeant reçoit une confirmation supplémentaire de l'importante marge de progression de l'entreprise.

Stéphane Bourdier



Hommage.

DISPARITION D'HENRI MOSSON. Le président de Dijon métropole François Rebsamen s'est exprimé à l'occasion de l'annonce de la disparition d'Henri Mosson, l'un des derniers survivants dijonnais des camps nazis. « Henri Mosson était un homme d'une immense dignité. Déporté, survivant des camps de concentration nazis, il a traversé l'horreur sans jamais céder à la haine ni à la tentation de l'héroïsation. Il racontait avec une grande sobriété comment un hasard – quelques mots d'allemand échangés, une affectation différente – lui avait permis de survivre, là où tant d'autres ont perdu la vie. Il savait, mieux que quiconque, ce que signifiait rester en vie dans ces lieux où l'espérance était presque inexistante.

Il a été le témoin direct de violences extrêmes, d'exécutions, de crimes de masse. Et pourtant, jamais il ne s'est présenté autrement que comme un homme ayant eu la chance de s'en sortir. Libéré par les armées alliées après un passage par le camp de Dachau, il a fait le choix, tout au long de sa vie, de témoigner, notamment auprès des jeunes générations. Non par goût de la parole, mais parce que le silence lui semblait impossible.

Le 5 janvier 2024, à l'occasion de son centième anniversaire, j'ai eu l'honneur de lui remettre la Légion d'honneur à Dijon. Ce moment reste pour moi particulièrement marquant. Henri Mosson portait cette distinction avec pudeur, conscient qu'elle dépassait sa seule personne et qu'elle honorait, à travers lui, la mémoire de celles et ceux qui ne sont jamais revenus.

Jusqu'au bout, son message est resté d'une grande clarté : résister, ne pas dévier, chercher la paix. Avec sa disparition, notre pays perd un témoin essentiel de son histoire contemporaine, et Dijon perd une figure de mémoire profondément respectée. »



2026

Ancrés sur notre territoire,
tournés vers votre avenir

Nous vous souhaitons une très bonne année 2026.



BANQUE
POPULAIRE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

BANQUE COOPÉRATIVE ET LOCALE

ENTREPRISES

Dolis, poids lourd du bonbon, renforce son site de production

Yonne. Dolis, site historique du groupe Sucralliance à Saint-Florentin, vient d'achever un vaste programme de modernisation. Près de 14M€ ont été investis pour rénover l'usine de confiseries et y installer une ligne de production unique en France.



Au centre, Michel Poirrier, Pdg du groupe Sucralliance.
Crédit :ADOCOM / Sucralliance



Dolis produit aujourd'hui plus de 5.000 tonnes de bonbons par an et emploie 65 salariés. Crédit :ADOCOM / Sucralliance

Sur une période de deux ans, l'usine Dolis de Saint-Florentin a été modernisée grâce à un investissement de 13,8 M€, intégré à un plan de 55 M€ sur dix ans porté par le groupe familial Sucralliance.

Quelque 6,4 M€ ont servi à rénover 6.800 m² pour améliorer performance industrielle et impact environnemental (isolation, flux, sécurité, stockage).

Selon le PDG du groupe Michel Poirier : « Ces réinvestissements soutiennent la compétitivité en Europe »; en 2024, le groupe a dépassé 106 M€ de chiffre d'affaires, +51 % en cinq ans.

UNE TECHNOLOGIE UNIQUE POUR CAPTER LA CROISSANCE

Jusqu'ici spécialisé dans les pâtes à mâcher, les sucres cuits et les marshmallows, le site intègre désormais pleinement la technologie des gélifiés extrudés. Cœur du projet, l'installation d'une nouvelle ligne dédiée, pour un montant de 7,4 M€. Longue de 50 mètres, elle affiche une capacité de production de 1 tonne par heure, soit deux fois plus que les équipements existants sur les autres sites du groupe. « Cette ligne nous permet de franchir une étape majeure. Elle élargit notre palette technologique et nous donne une vraie capacité d'innovation sur les formes, les textures et les goûts », souligne Katia Poussard, directrice de l'usine Dolis. Avec cette mise en service, Sucralliance devient

le seul confiseur à maîtriser cette technologie en France, portant sa capacité à 8.000 tonnes par an, sur un marché où les bonbons gélifiés représentent 45 % contre 38% en 2012 : « Nous avons investi pour répondre à une demande très forte des marques de distributeurs, tout en gardant la maîtrise industrielle en interne », souligne Michel Poirier.

EMPLOI, TERRITOIRE ET AMBITIONS À LONG TERME

Au-delà de l'outil industriel, l'investissement renforce le poids économique du site dans le Florentinois. Dolis produit aujourd'hui plus de 5.000 tonnes de bonbons par an, pour un chiffre d'affaires d'environ 20 M€, et emploie 65 salariés : « Derrière chaque bonbon,



Le groupe diversifie ses produits avec cette nouvelle ligne.
Crédit :ADOCOM / Sucralliance

il y a des femmes et des hommes très attachés à cette usine. Beaucoup de familles du territoire ont un lien avec Dolis, et cet ancrage local fait partie de notre ADN », rappelle la directrice du site.

Fondée en 1938, détruite pendant la Seconde Guerre mondiale puis reconstruite, l'usine incarne plus de 85 ans d'histoire industrielle. Une histoire que le groupe entend prolonger. À l'échelle de

Sucralliance, 450 salariés produisent chaque année plus de 4 milliards de bonbons, soit 24.300 tonnes.

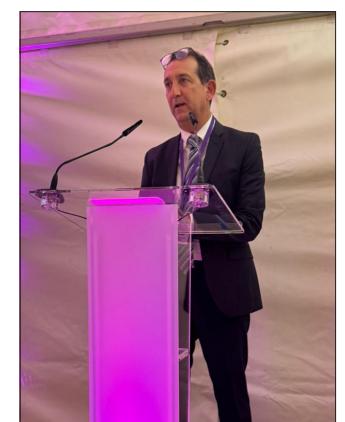
Enzo Beaudet

« Dolis devait évoluer pour rester compétitif »

Michel Poirier est le Pdg du groupe Sucralliance

◆ **Le Journal du palais.** Sucralliance vient d'achever un investissement de 14M€ sur le site de Dolis. Pourquoi était-ce indispensable aujourd'hui ?

◆ **Michel Poirier.** Parce qu'une usine industrielle ne peut pas rester performante si elle n'est pas régulièrement modernisée. Nous venons de finaliser un cycle d'investissements de 55M€ sur dix ans, et Dolis est la dernière étape. Ce site est historique, mais il devait évoluer pour rester compétitif. Ces investissements portent à la fois sur le bâtiment, les équipements, la qualité de vie au travail et la performance énergétique. On n'a pas attendu que la RSE devienne un sujet à la mode pour agir : limiter les pertes d'énergie, améliorer les procédés, réduire les consommations, c'est aussi du bon sens industriel. Produire en France a un coût, et la seule manière d'y parvenir durablement, c'est d'avoir des outils industriels très performants.



◆ **La nouvelle ligne de gélifiés extrudés installée à Saint-Florentin est unique en France. Quel est l'enjeu derrière cette technologie ?**

◆ Cette ligne est stratégique. Elle nous permet d'augmenter fortement nos capacités, avec une cadence d'une tonne par heure, là où nos autres lignes produisent environ 500 kilos. Mais au-delà du volume, c'est un vrai levier de différenciation. Les gélifiés extrudés sont un marché en très forte croissance, notamment sur les produits pour enfants, et nous sommes aujourd'hui les seuls à maîtriser cette technologie sur le sol français. Cela nous donne un avantage clair, notamment vis-à-vis des marques de distributeurs. Maintenant, l'enjeu est simple : remplir la ligne. Les investissements sont faits, à nous de développer les ventes et de faire vivre cet outil sur le long terme.

◆ **Quel impact cet investissement aura-t-il sur l'emploi local et sur l'avenir du groupe ?**

◆ Dolis est une usine très ancrée dans son territoire. Beaucoup de familles ont, ou ont eu, un lien avec le site. Cet investissement permet de sécuriser l'activité et de préparer l'avenir. Les effectifs vont passer de 65 à 80 salariés, avec d'autres recrutements prévus dans les années à venir. Plus largement, Sucralliance va continuer à investir : après ce gros cycle, nous reviendrons sur des montants plus "normaux", autour de 4 à 5 M€ par an. L'industrie ne peut pas se gérer à court terme. Notre objectif est clair : continuer à produire en France, à innover et à rester un acteur industriel solide dans la durée.

Propos recueillis par E.B.

Côte-d'Or. Le bâtiment emblématique de Nuits-Saint-Georges, propriété des Hospices civils de Beaune, sera transformé en 66 appartements accessibles à la propriété, bénéficiant du dispositif fiscal Monuments Historiques. La chapelle et l'apothicairerie devraient être sanctuarisées et ouvertes au public.

L'ancien hôpital Saint-Laurent cédé au groupe immobilier François 1^{er}

Les Hospices civils de Beaune ont signé le mercredi 26 novembre 2025 la cession définitive de l'ancien hôpital Saint-Laurent de Nuits-Saint-Georges au profit de la société MH Burgundy, marchand de biens partenaire du groupe François 1^{er}, groupe parisien opérateur de la restauration immobilière. « Cette opération marque la dernière étape des Hospices civils de Beaune dans la démarche de revitalisation de ce site patrimonial historique », indiquent les Hospices civils de Beaune, propriétaire, dans un communiqué.

« POUR JEUNES ACTIFS »

Cette cession fait suite à la promesse de vente intervenue en mai 2025, elle-même succédant à la décision du 11 avril 2025 signée par le directeur des Hospices civils de Beaune Guillaume Koch, en accord avec le Conseil de surveillance, de « retenir le projet et l'offre financière présentés par la société François 1^{er} d'un montant de 2,7 M€ net vendeur pour l'acquisition de l'ancien hôpital de Nuits-Saint-Georges situé 6, rue Henri Challand ». La signature définitive de la cession a donc eu lieu le 26 novembre 2025 à l'issue de cette deuxième procédure. Le projet de restaura-



À gauche : la chapelle, emblématique du site, devrait être ouverte au public. Crédit : francois 1^{er}. com.



À droite : les appartements (état projeté), conserveront des éléments patrimoniaux. Crédit : francois 1^{er}. com.

tion proposé par le groupe François 1^{er} a été retenu « pour la qualité de sa proposition, son savoir-faire en matière de réhabilitation de bâtiments anciens et sa capacité à mener à bien un projet équilibré, à la fois fonctionnel et patrimonial ». Le groupe parisien s'est déjà distingué en Côte-d'Or en transformant l'Hôtel-Dieu à Dijon (à côté de l'actuelle CIGV) en logements résidentiels.

LA CHAPELLE OUVERTE À TOUS

Le projet prévoit la transformation du site en lots accessibles à la propriété au

sein d'« une résidence de services de 66 logements, du studio au T3, destinée notamment à un public de jeunes actifs. Il comprend également l'aménagement de plusieurs espaces communs : zones de coworking bureaux partagés, espaces de détente, buanderie collective, boîtes aux lettres connectées », précisent les Hospices civils de Beaune. Le cabinet parisien Perrot & Richard (architecture) et l'agence du paysagiste star Michel Desvignes sont annoncés par le groupe François 1^{er} comme opérateurs sur le site.

Les Hospices civils de Beaune conser-

veront la gestion des biens mobiliers de l'apothicairerie et du laboratoire, ainsi que de la Cloche et de la Vierge de Pitié. La chapelle du site, désacralisée depuis février 2024, sera sanctuarisée et ouverte au public dans un « parcours patrimonial afin de sublimer l'histoire » du bâtiment (inscrit MH) ce qui, selon le site du groupe François 1^{er}, permet une exonération des droits de donation et de succession.

UNE PREMIÈRE AVORTÉE

Pour mémoire, une première consul-

tation avait été lancée par les Hospices civils de Beaune, aboutissant le 6 novembre 2023 à la décision de céder le bâtiment pour la somme de 3,05 M€ net vendeur au marchand de biens Histoire et patrimoine développement et une première promesse de vente avait été conclue en décembre 2023... avant d'être déclarée caduque en septembre 2024. La seconde consultation engagée en octobre 2024 voit donc aujourd'hui sa conclusion.

Emmanuelle de Jesus

Région BFC. Pour la 2^e année consécutive, la filière bio recule dans la région. Si la fierté des producteurs reste intacte, la réalité économique pousse un nombre record d'exploitations à faire machine arrière vers le conventionnel.

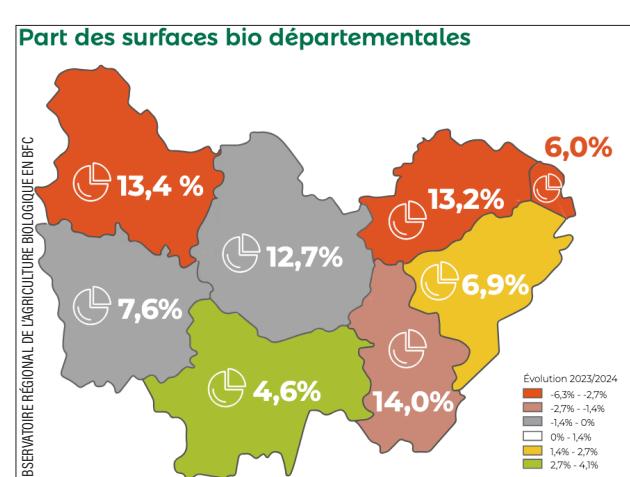
Le bio entre résilience et essoufflement

En 2024, les surfaces certifiées bio en Bourgogne-Franche-Comté sont repassées sous la barre des 10 % du territoire, selon les chiffres publiés dans l'Observatoire régional 2025 de l'Agriculture Biologique en Bourgogne-Franche-Comté. Le phénomène le plus marquant est celui des « dé-certifications » : en seulement trois ans, 18.000 hectares ont quitté le label bio pour revenir à une agriculture classique.

Depuis 2019, le nombre d'arrêts a presque triplé, et aujourd'hui, une fermeture de ferme bio sur deux est un choix délibéré de retourner au conventionnel.

DES DISPARITÉS LOCALES FRAPPANTES

Le sort du bio se joue différemment selon les départements. Les points noirs sont l'Yonne et la Haute-Saône qui



subissent les baisses les plus brutales (jusqu'à -6,5 % de surfaces). L'Yonne, terre de grandes cultures, a perdu à elle seule 20 très grandes fermes de plus de 100 hectares en un an.

La Saône-et-Loire est l'exception régionale, avec une hausse de 4 % de ses surfaces et de ses fermes.

La Nièvre parvient à maintenir ses positions, tandis que le Jura voit son nombre de fermes

augmenter malgré une légère baisse de surface.

On assiste à une mutation de la taille des exploitations. La moyenne tombe à 69 hectares contre 71 auparavant. Ce sont surtout les grandes fermes (céréales, élevage bovin) qui abandonnent le label. À l'inverse, les petites structures comme le maraîchage ou les plantes aromatiques continuent de s'installer, ce qui

maintient artificiellement le nombre total de fermes bio à un niveau stable (+1 %), malgré la perte de terrain global.

FIERTÉ... MAIS MORAL EN MIETTES

Le contraste est saisissant : 93 % des agriculteurs bio sont « fiers » de leur travail et y trouvent un sens profond. Pourtant, l'avenir leur semble bouché. Seuls 23 % d'entre eux sont optimistes.

En cause ? Un sentiment d'abandon politique, des consommateurs qui se détournent du label et une météo de plus en plus imprévisible qui fragilise les récoltes. Aujourd'hui, les producteurs ne demandent plus seulement des aides, mais une véritable reconnaissance sociale, sociétale et environnementale de leur choix d'une agriculture plus respectueuse des humains et de la planète.

en bref

Côte-d'Or

AKUO LÈVE PLUS DE 5 M€ EN CROWDFUNDING POUR SES PROJETS AGRIVOLTAÏQUES. Le groupe Akuo a annoncé le 12 décembre 2025,

avoir réuni 5,15 M€ via le financement participatif pour développer trois centrales solaires en Côte-d'Or. Ce montant, collecté auprès des riverains et des entreprises locales, est destiné aux sites de Sombernon, Saint-Martin-de-la-Mer et Saulieu. Le projet de Sombernon se distingue particulièrement avec une levée de 3,35 M€, un record pour ce type de dossier encadré par la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

Ce qu'il faut retenir de ces projets : une puissance totale de 54 MW de capacité solaire ; les installations sont de type « agrivoltaïque », mêlant production d'énergie et maintien de six exploitations agricoles. Les mises en service sont prévues entre fin 2025 et le premier trimestre 2026. Les fonds ont été mobilisés via les plateformes Lendosphere et Lendopolis, avec une exclusivité territoriale pour les habitants du département et des zones limitrophes.



Côte-d'Or. Depuis mars 2025, le site de Brochon, propriété de la famille Lincet, évolue pour accueillir un nouveau site de production largement dédié au Brillat-Savarin IGP à partir juin 2027.

25 M€ investis pour transformer la fromagerie Gaugry



Le chantier de la future fromagerie du groupe Lincet à Brochon devrait s'achever en juin 2027. Crédit : Blézat / Lincet



A lors que le groupe fromager Lincet réalise un chiffre d'affaires annuel de 50 M€, le fromager a engagé un investissement de 25 M€ dans son usine de Brochon. « C'est l'investissement d'une vie », sourit Grégoire Lincet, sixième génération à la tête du groupe avec sa sœur Mathilde. Cédée en 2012 par la famille Gaugry à la famille Lincet, la fromagerie produisait jusqu'alors 200 tonnes d'Époisses AOP et de Soumaintrain IGP par an. « Nous n'avions pas ce savoir-faire. Il y avait une complémentarité entre les deux entreprises et nous voulions apporter cette diversité à notre catalogue des fromages lactiques à longue fermentation. » En parallèle, la fromagerie Lincet, située dans l'Yonne, spécialisée dans la production de Brillat-Savarin IGP

et de Délices de Bourgogne, arrivait à saturation, encourageant à investir pour augmenter les capacités de fromages triple crème. « Le site Gaugry présentait plusieurs atouts : sa situation dans le périmètre IGP du Brillat-Savarin, sa belle localisation entre Dijon et la campagne ou encore la dynamique économique locale entre Dijon et Beaune. »

ACCROÎTRE LES QUANTITÉS ET BOOSTER LES ÉQUIPES

Pour financer ce projet, la fromagerie Lincet s'est non seulement tournée vers ses partenaires bancaires mais aussi vers le fonds d'investissement Sofiprotool, actionnaire minoritaire, et BPI. « Le premier s'est engagé sur une vision longue, au moins sept ans, tandis que BPI est notre plus gros financeur avec 5 M€ d'emprunt auxquels s'ajoutent une vision industrielle, un véritable suivi et

une forte présence terrain. » Les travaux, initiés en mars 2025, devraient s'achever en juin 2027.

Le nouveau bâtiment permettra de produire 1.200 tonnes de fromages supplémentaires, principalement du Brillat-Savarin IGP tandis que l'usine originelle garde une capacité de 300 tonnes par an. Elle poursuit d'ailleurs son activité pendant les travaux, tout comme la boutique.

Les futures capacités nécessiteront l'embauche d'une quinzaine de personnes pour renforcer l'équipe de 30 salariés du site et les 200 personnes du groupe. En parallèle, l'usine intégrera une ligne robotisée afin d'éliminer les manutentions physiques pénibles de la chaîne de production. « Notre savoir-faire repose sur la maîtrise de la fermentation, la robotisation n'interfère pas. Nous créons de l'emploi tout en faisant monter nos équipes en compétences. »

ÉCOLOGIE ET MÉMOIRE INDUSTRIELLE

Le bâtiment s'inscrit logiquement dans la RE 2020 avec une récupération de la chaleur fatale, une réduction des consommations d'énergie grâce à des panneaux photovoltaïques, mais aussi des économies d'eau et la création de lagunes. « Nous voulons récupérer ces eaux blanches, conformes à un rejet en rivière, mais nous trouvons plus pertinents qu'elles servent à l'irrigation et

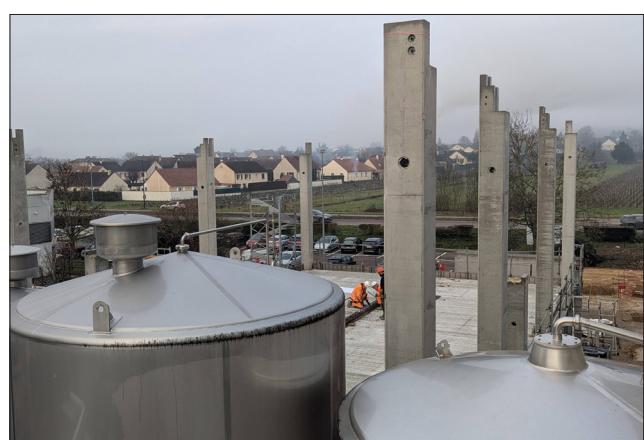


Grégoire Lincet, 6^e génération à la tête du groupe familial éponyme, écrit une nouvelle page de l'entreprise avec un investissement de 25 M€ à Brochon. Crédit : JDP.

l'épandage. Grâce au phosphore et à l'azote qu'elles contiennent, elles réduiront les intrants chimiques. » Ce sont ainsi 150 hectares de champs voisins qui profiteront de cette eau stockée pour être utilisée tout au long de l'année.

À terme, la fromagerie doublera sa surface et s'étendra sur 9.000 m². Enfin, la future usine s'enrichira d'une galerie de visite de 200 m² pensée avec un scénographe. « Nous reviendrons sur l'histoire des deux familles mais nous sensibiliserons aussi à nos filières et aux producteurs de lait de façon immersive et pédagogique. » Une salle de dégustation, un nouveau magasin et un espace accueil pour les séminaires viendront compléter le projet.

Nadège Hubert



En travaux, la fromagerie historique Gaugry à Brochon se modernisera tout en conservant son savoir-faire traditionnel de fermentation. Crédit : JDP.

Côte-d'Or

NEOTISS (VENAREY-LÈS-LAUMES) VERROUILLE SES SAVOIR-FAIRE.

Du 5 au 9 janvier 2026, l'entreprise Neotiss organise une « Training Week » sur son site du nord de la Côte-d'Or. Cette semaine technique, pilotée par la direction locale en collaboration avec l'Union des industries des métiers de la métallurgie (UIMM) Côte-d'Or, vise à stabiliser les compétences industrielles dans un secteur en tension, alors que l'industrie métallurgique fait face à des difficultés de recrutement et à un besoin de renouvellement des savoir-faire. C'est dans ce contexte que Farid Ajaaoun, vice-président France et directeur de l'usine Neotiss, a programmé cinq jours de formation intensive pour ses équipes. L'objectif affiché est de consolider l'autonomie des salariés et d'uniformiser les standards de production du site.

PILIERS TECHNIQUES

Le programme s'articule autour de modules animés par des intervenants internes et externes. Les formations se concentrent sur les compétences critiques de l'usine : soudage et ailetage ; cintrage ; contrôles non destructifs (CND) ; sécurité et santé au travail. Pour la direction, cette initiative répond à une « nécessité de maintenir un niveau d'exigence technique élevé pour assurer la performance de l'outil industriel sur le long terme. » Par cette démarche, Neotiss cherche à sécuriser son ancrage local en s'appuyant également sur l'évolution des qualifications de ses collaborateurs. Le projet dépasse le cadre strict de l'entreprise : il a été structuré avec l'appui de l'UIMM Côte-d'Or et mobilise plusieurs acteurs du bassin d'emploi ; parmi les partenaires associés figurent les entreprises de la Metal Valley, l'École de Production Industrie 21, le lycée professionnel de Montbard, le Greta 21, ainsi que des représentants d'EDF. Anne-Catherine Loisier, sénatrice de la Côte-d'Or, se rendra sur place durant la semaine pour observer les dispositifs mis en place. Cette visite officielle souligne l'enjeu que représente la formation professionnelle dans les stratégies de réindustrialisation territoriale.

MUTUELLE MOS ABSORBE SON HOMOLOGUE

LA FRATERNELLE. Basée à Dijon, la Mutuelle MOS (Mon Offre Santé) a officialisé la fusion-absorption de la mutuelle parisienne La Fraternelle (LFIE). Validée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, cette opération sera effective au 1^{er} janvier 2026. L'opération, initiée par La Fraternelle qui souhaitait cesser ses activités, permet à la mutuelle dijonnaise de récupérer un portefeuille de 3.200 adhérents supplémentaires. Pour la Mutuelle MOS, qui gère déjà 27.000 membres, cette croissance externe vise plusieurs objectifs économiques : une base d'adhérents élargie pour accroître la force de négociation auprès des partenaires de santé ; une capacité à soutenir des organismes tiers tout en préservant son ancrage en BFC. Enfin, la mutualisation des moyens doit financer de nouveaux services numériques (téléconsultation, applications) et des programmes de prévention. Le transfert de l'activité du siège parisien de La Fraternelle vers les équipes de Dijon se fera sans rupture de garantie pour les assurés. Fondée en 1948, la Mutuelle MOS emploie des collaborateurs répartis entre Dijon, Montbard et la Nièvre.

en bref

Meilleurs Vœux

20
26

leJournalduPalais
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

COLLECTIVITÉS

100 M€ pour la santé mentale

Saône-et-Loire. L'Établissement public de santé mentale (EPSM) 71 consacre près de 100 M€ à la transformation de son site de Sevrey. Deux premières unités (pédopsychiatrie, psychiatrie adulte et gérontopsychiatrie) ont déjà été livrées, deux autres bâtiments suivront cette année.



Alexandre Perga (à gauche), directeur régional Demathieu Bard Immobilier Bâtiment Sud-Est et Philippe Lequien, directeur de l'EPSM 71.
Crédit : Demathieu Bard Immobilier Bâtiment Sud-Est.



Projection du site de Sevrey. Crédit : Demathieu Bard Immobilier Bâtiment Sud-Est.

L'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) 71 a finalisé une étape clé de la transformation complète de son site hospitalier de Sevrey (proche de Chalon-sur-Saône), construit initialement dans les années 1970.

Lancé en 2023 pour une durée prévisionnelle de cinq ans, le projet de restructuration représente un investissement global de près de 100 M€.

L'objectif est de proposer un cadre de soins modernisé, accessible et adapté aux pratiques actuelles, tout en fournissant aux professionnels un environnement de travail plus fonctionnel et sécurisé.

PREMIÈRE RÉCEPTION LE 3 DÉCEMBRE DERNIER

La première grande phase de travaux s'est achevée par la réception officielle des bâtiments A et B le 3 décembre 2025.

Ces nouvelles structures

regroupent des unités d'hospitalisation couvrant la pédopsychiatrie, la psychiatrie adulte et la gérontopsychiatrie. Avant cela, l'internat, les archives, et des locaux administratifs et techniques avaient déjà été réceptionnés au cours de l'année 2024.

Le projet a été confié au groupement piloté par Demathieu Bard Bâtiment Sud-Est dans le cadre d'un marché de conception, construction, aménagement, exploitation et maintenance.

ACHÈVEMENT EN 2028

La restructuration du site inclut la démolition de 22 bâtiments (représentant 13.245 m²) ; la construction de 7 bâtiments neufs (représentant 22.877 m²) ; la réhabilitation ou la reprise de façade de 21 bâtiments existants ; la reconfiguration complète des réseaux et systèmes énergétiques.

Les prochaines étapes prévues consistent en la livraison, début 2026, de deux autres bâtiments qui accueilleront notamment la direction des soins et de la qualité, le pôle ambulatoire et le

bureau des entrées. Par la suite, la construction de deux autres bâtiments d'hospitalisation adulte sera engagée, de même que la réhabilitation de locaux existants pour les fonctions supports et la poursuite de la modernisation des réseaux. L'EPSM 71 est l'acteur principal de la santé mentale en Saône-et-Loire : il emploie plus de 1.100 professionnels et dispose d'une capacité actuelle de 424 lits et places ouverts pour la prise en charge de la pédopsychiatrie à la gérontopsychiatrie. L'établissement exerce ses missions sur l'ensemble du territoire de Saône-et-Loire pour la prise en charge des enfants et adolescents, et sur les deux tiers nord du département pour la prise en charge des adultes (bassins de Autun, Bresse bourguignonne, Grand Chalon et Creusot-Montceau). Ses activités sont réparties entre le site hospitalier

de Sevrey (situé à 6 km de Chalon-sur-Saône) et presqu'une cinquantaine de sites extrahospitaliers (17 Centres Médico-Psychologiques, six Centres d'accueil thérapeutique à temps partiel, neuf hôpitaux de

jour, des équipes mobiles...) mailtant ainsi tout le département. La santé mentale avait été désignée « Grande cause nationale » en 2025.

Emmanuelle de Jesus

« Une étape déterminante »

Philippe Lequien est le directeur de l'EPSM 71

◆ **Philippe Lequien.** « La livraison des bâtiments A et B constitue une étape déterminante pour notre établissement. Elle vient couronner une première phase où nous avons non seulement réceptionné de nouveaux locaux de soins mais aussi des infrastructures administratives, techniques et logistiques indispensables à une prise en charge optimale ainsi qu'un internat destiné à accueillir les jeunes professionnels en formation.

De plus, ces deux bâtiments rassemblent des unités de pédopsychiatrie, de psychiatrie adulte et de gérontopsychiatrie. Ils incarnent la complétude et la continuité de notre offre et confirment notre volonté de proposer les meilleures conditions d'accueil et de prise en charge pour tous, des plus jeunes aux plus âgés.»

COMMUNIQUEZ EN B to B auprès d'un lectorat ciblé de professionnels

Publireportage | Encartage | Numérique
Visibilité parfaite | Tarifs attractifs

Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68
ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org



Yonne. Face au déclin accéléré des forêts communales et à l'explosion des coûts de reboisement, l'association des Communes forestières de l'Yonne a noué un partenariat inédit avec le groupe industriel Kronospan (panneaux de bois). Objectif : permettre à de petites communes rurales de replanter des essences plus adaptées au changement climatique.

Communes forestières et industriel du bois s'allient pour sauver la forêt



Sécheresse, vagues de chaleur, attaques de ravageurs : comme partout en France, l'Yonne voit ses forêts communales fragilisées par le changement climatique : « Cette année encore, on l'a vu sur les plateaux du Tonnerrois, où la forêt est à 80 % composée de hêtres. Près de 70 % des communes sont touchées, mais ce n'est pas si simple : selon les coups de chaud, les surfaces de forêt communale impactées peuvent doubler... ou ne pas bouger du tout. C'est très variable et franchement compliqué à anticiper », explique Franck Mansanti, président de Communes forestières Yonne, qui regroupe 75 communes. Un défi majeur pour les collectivités, alors qu'un reboisement coûte aujourd'hui entre 12.000 et 20.000 € par hectare, soit environ 40 % de plus qu'il y a vingt ans, tandis que le budget forestier annuel de certaines petites communes rurales ne dépasse pas 2.000 à 5.000 €.

UN ACCORD INÉDIT PUBLIC/PRIVÉ

C'est dans ce contexte qu'après deux années d'échanges entre Communes forestières Yonne et le groupe industriel autrichien Kronospan, spécialisé dans les panneaux à base de bois et bien implanté dans l'Yonne (ses deux plus importantes usines d'Europe de l'Ouest sont situées à Auxerre et au Creusot), un partenariat inédit à l'échelle départementale a vu le jour : « Avant, ces financements étaient attribués sur des forfaits déconnectés de la réalité. On parlait de 20.000 € pour 20.000 arbres, alors qu'un plant ne coûte qu'un euro. Planter, c'est aussi préparer le sol, poser des protections, assurer le suivi : autant de coûts qui font vite grimper la facture », souligne Franck Mansanti. En 2025, par mécénat, la fondation patrimoine du groupe mobilise ainsi 37.500 € pour financer la plantation de 2.500 arbres dans trois forêts communales du Tonnerrois, à Nuits-sur-Armançon, Villiers-les-Hauts et Villon : « On essaie d'introduire des essences plus méditerranéennes, mais il ne s'agit pas de planter des hectares entiers. On intervient sur de petites placettes, des zones de sol plus difficiles identifiées par l'ONF où l'on replante des essences censées être mieux adaptées aux conditions climatiques actuelles », précise-t-il. Démarrée au début du mois à Nuits-sur-Armançon, dans le cadre du programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école », l'opération a associé des élèves de CE2-CM1 de Flogny-la-Chapelle à la plantation de chênes de Hon-



PHOTO D'ILLUSTRATION / FREEPIK

grie, de calocèdres et de tilleuls à grandes feuilles, choisis pour leur meilleure résistance aux stress hydriques et aux fortes chaleurs. Le chantier a mobilisé des agents de Kronospan, de l'Office national des forêts (ONF) et de l'entreprise Naudet, chargée de fournir les plants, de préparer les sols, d'installer les protections contre le gibier et d'assurer le suivi des plantations sur plusieurs années.

ENTRE URGENCE ÉCOLOGIQUE ET DÉBAT ETHIQUE

Toutefois, le recours à des financements privés pour reboiser les forêts communales divise. Kronospan, leader de la fabrication de panneaux à base de bois (7,3 Mds€ de CA dans 40 pays), est régulièrement mis en cause par des ONG et des collectifs locaux qui dénoncent la pression exercée sur la ressource forestière pour répondre aux besoins industriels, ainsi que certaines nuisances environnementales liées à ses sites de production (émissions, odeurs, trafic routier). Pour Franck Mansanti : « Quand certaines communes n'ont que 2.000 € à 5.000 € de budget forestier et que les recettes issues de la vente de bois ont parfois chuté de 20 à 60 %, il n'y a souvent pas d'alternative. Je ne juge pas les modes de production : Kronospan travaille le bois comme d'autres avant lui. L'essentiel, c'est que des fonds soient

investis. Critiquer est facile, agir et financer des projets l'est beaucoup moins ».

Une réalité locale qui renvoie à un enjeu national. La France compte environ 11.000 communes forestières, propriétaires de plus de 3,7 M

d'hectares de forêts communales, soit près d'un tiers de la surface forestière nationale. Longtemps marquée par une progression annuelle de 80.000 à 90.000 hectares, faisant du pays l'un des rares en Europe à voir sa forêt s'étendre,

cette dynamique est aujourd'hui fragilisée par le changement climatique et par la difficulté croissante des collectivités à financer le renouvellement des peuplements.

Antoine Gavory

Une hécatombe silencieuse

Avec 17,6 millions d'hectares, la forêt française couvre désormais 31 % du territoire métropolitain : selon les chiffres 2024 de l'inventaire forestier national de l'IGN (Institut géographique national), la forêt a quasiment doublé de surface depuis le début du XX^e siècle, gagnant 900 000 hectares rien que sur la dernière décennie.

Cette progression n'est pas le fruit du hasard, mais celui de la déprise agricole : les terres délaissées par les paysans sont peu à peu reconquises par la nature ou reboisées par l'homme, particulièrement dans le Nord-Ouest et les zones de montagne. Pourtant, derrière ce rideau de verdure de plus en plus dense, le bilan de santé est alarmant. Le chiffre le plus frappant du rapport est sans appel : la mortalité des arbres a plus que doublé en dix ans. Entre 2015 et 2023, le volume d'arbres morts a atteint 16,7 millions de m³ par an, contre seulement 7,4 millions lors de la décennie précédente. Une hausse vertigineuse de 125 % qui témoigne de la violence du changement climatique. Les experts de l'IGN identifient trois coupables principaux : les sécheresses à répétition, les incendies et les attaques massives de parasites. Affaiblis par le manque d'eau, les arbres ne parviennent plus à se défendre contre les « bioagresseurs ». Trois essences paient le prix fort : l'épicéa commun, dévoré par les scolytes (insectes xylophages) ; le frêne, frappé par la chalarose (un champignon invasif) et le châtaignier, victime de maladies chroniques. Résultat : la forêt française contient aujourd'hui 159 millions de m³ de bois mort sur pied, soit 5 % du stock total. Autre signal d'alerte : si la forêt s'étend, elle produit moins. La croissance biologique des arbres ralentit de manière significative, passant de 5,8 m³/ha/an à 5,3 m³/ha/an. Pour les spécialistes, c'est le signe clair d'un stress physiologique majeur. Si le rôle économique et écologique de la forêt reste primordial - le volume de bois sur pied a progressé de 50 % en quarante ans - sa capacité de résilience face au réchauffement climatique est aujourd'hui sérieusement mise à l'épreuve. Plus grande, mais plus fragile : la forêt française est entrée dans une ère de grande vulnérabilité.

Emmanuelle de Jesus

♦ ign.fr

Côte-d'Or. Le bâtiment situé rue Jean-Jaurès, accueillera des services publics, la MJC des Bourroches et espère devenir un lieu de rencontre pour les habitants de l'écoquartier.

La Majorelle, lieu d'accueil du « vivre-ensemble »



La Majorelle doit son nom au bleu éponyme qui recouvre sa façade, la teinte utilisée par le peintre Jacques Majorelle dans son jardin à Marrakech. Crédit :Ville de Dijon / JDP.

C'était autrefois la « Maison du colonel », dans le bien-nommé Quartier de l'Arsenal. C'est désormais sous le nom de « La Majorelle » que l'emblématique bâtiment situé rue Jean-Jaurès sera identifié - un nom de baptême issu d'une consultation locale. Le lieu a été « *imaginé comme un espace de proximité favorisant le lien social,*

un véritable lieu de vie et d'accompagnement des habitants », indique la mairie de Dijon dans un communiqué faisant suite à l'inauguration officielle.

Au rez-de-chaussée, la maison d'éducation populaire - MJC des Bourroches animera un café culturel, participatif et collectif, ouvert à tous les acteurs du quartier. Ce lieu modulable permettra de créer un véritable espace de vie de quartier, d'accueillir

familles, jeunes, personnes isolées et groupes sans lieu de rencontre, de proposer des animations culturelles, artistiques et conviviales, d'offrir aux jeunes un cadre d'apprentissage et d'engagement (service civique, bénévolat...).

La programmation des activités « sera coconstruite avec les habitants et partenaires, sous la coordination d'un groupe de pilotage. L'objectif de ce principe : évoluer progressivement

vers une cogestion citoyenne. L'ouverture du café culturel est prévue pour février 2026 », précise encore la municipalité. La Majorelle proposera également une salle de réunion accessible sur réservation, des permanences du Point d'accès aux droits et des permanences d'élus ainsi que des bureaux destinés à l'association Crétivit'.

Emmanuelle de Jesus

Yonne. Mis en place au printemps 2025, le Conseil de développement « durable » du Grand Sénonais ouvre un espace de dialogue entre habitants, acteurs locaux et élus sur les grands sujets territoriaux.

Vers un aménagement territorial citoyen

La création du Conseil de développement (CoDev) du Grand Sénonais relève d'abord d'un rattrapage légal. En effet, depuis 2015, la loi NOTRe impose aux EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants de se doter de cette instance, régie par l'article L. 5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales. Toutefois, au-delà de l'obligation, l'initiative semble traduire une véritable volonté des élus d'associer la population aux politiques publiques locales, plus précisément à l'aménagement et au développement du territoire dans le cadre de la transition écologique, déjà fer de lance de l'agglomération. Acté lors du conseil communautaire de décembre 2024, le projet avait ensuite fait l'objet d'un appel à candidatures

avec le slogan : « Ensemble, bâtissons l'avenir de notre territoire ! »

UN PANEL REPRÉSENTATIF DE LA POPULATION

Ouvert à tous les habitants de plus de 18 ans, à l'exception notamment des élus et des membres de partis politiques, ce conseil a pris son envol en mai dernier. Pour l'heure, il est composé de 30 consultants (contre un effectif visé de 60 personnes), dont 15 particulièrement impliqués. Parmi eux, Lucie Van Kempen dresse leur portrait : « Des actifs, des personnes à la retraite, des gens très engagés dans des associations, notamment dans le domaine de l'environnement (c'est vrai que, quand on parle de développement, on parle vite de développement durable) des pères et des mères de famille, des personnes qui ont grandi à

Senset d'autres qui, en revanche, sont arrivées par opportunité professionnelle... ». L'entrepreneuse sénonaise dit apprécier particulièrement cette diversité citoyenne et d'opinions.

L'expérience du terrain, l'avis des usagers et la parole citoyenne deviennent à leur tour des leviers de l'action publique, offrant un nouveau regard sur les projets du territoire. Mais jusqu'à quel point ? Le CoDev n'est ni une chambre d'enregistrement ni un contre-pouvoir institutionnel. Il émet des avis sur des projets ou des dossiers à la demande de l'EPCI et peut également s'autosaisir de questions majeures. Il s'agit avant tout d'un espace de réflexion collective indépendant, consultatif dans son rôle, mais essentiel dans sa fonction. Cet outil stratégique est capable de connecter élus, acteurs socio-économiques et

habitants autour des enjeux du territoire et de favoriser les compromis.

Actuellement, le CoDev a plusieurs projets dans son viseur, notamment les mobilités actives ou encore le PAT (Projet alimentaire territorial), qui vise à rapprocher l'ensemble des acteurs locaux du secteur alimentaire. Un sujet qui fait d'ailleurs consensus, comme l'indique Lucie Van Kempen. Accompagnés par le conseiller communautaire Jean Kaspar, également élu à Villeneuve-sur-Yonne, les consultants vont « déjà voir ce qui est en place, ce qui existe. On va imaginer des solutions, s'inspirer aussi de ce qui est fait ailleurs ». Ces premiers chantiers posent ainsi les bases d'un travail collectif destiné à enrichir et orienter les choix de l'agglomération.

Floriane Boivin

Côte-d'Or

DIJON : MISE EN SERVICE DU NOUVEL INSTITUT DE SOINS DENTAIRES. Un bâtiment de 3.000 m² dédié à l'odontologie a été inauguré ce 1^{er} décembre 2025 sur le site du CHU Dijon Bourgogne. Représentant un investissement de 20 M€, cette structure regroupe sur quatre niveaux des activités de soins, de formation et de recherche en hébergeant la filière de formation créée en 2022 pour la région. À terme, 50 étudiants de l'UBE y seront formés chaque année sous l'encadrement d'une quinzaine de praticiens dirigés par le Pr Victorin Ahossi. Outre les consultations de proximité, l'établissement dispose d'un pôle de télémédecine pour assister les centres hospitaliers de Bourgogne et du Sud Haute-Marne. En dehors des heures d'ouverture, une astreinte est mise en place pour les urgences vitales ou infectieuses graves.

Yonne

AUXERRE DEVIENT « VILLE IMPÉRIALE ». Auxerre rejoint le cercle très restreint des « Villes Impériales ». Le label national lui a été décerné début octobre et partagé avec les villes de Fontainebleau (Seine-et-Marne), Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine) ou encore La Roche-sur-Yon (Vendée). Cette distinction vient saluer l'engagement de la municipalité dans la valorisation de son patrimoine lié au Premier comme au Second Empire. Elle s'appuie sur un héritage local singulier, mis en lumière en 2025 lors de la commémoration du 210^e anniversaire de la rencontre fondatrice du 18 mars 1815 entre Napoléon Bonaparte et le maréchal Ney, dans l'actuelle préfecture. Un épisode décisif des Cent-Jours : chargé d'arrêter l'Empereur évadé de l'île d'Elbe, le maréchal choisit finalement de rallier sa cause à Auxerre, scellant ainsi un tournant majeur de l'Histoire. Tout au long de l'année 2026, la ville va multiplier les actions culturelles autour de cette mémoire : conférences, visites, parcours patrimoniaux et animations pédagogiques. Le point d'orgue demeure l'événement annuel « Auxerre Impériale », qui est revenu ce 13 décembre avec des reconstitutions, des spectacles et des conférences afin de célébrer les 160 ans de la disparition du capitaine Jean-Roch Coignet, figure emblématique de la Garde impériale.

BIENTÔT UN DIFFUSEUR ENTRE LA RN77 ET L'A6.

Le projet de création d'un nouvel échangeur vient officiellement de franchir la première étape. Le 26 novembre dernier, un comité de pilotage s'est réuni dans les Celliers du Département pour lancer une vaste étude stratégique portée conjointement par APRR, SNCF Réseau, le conseil départemental de l'Yonne et la ville d'Auxerre. Une convention de partenariat et de financement a été signée à cette occasion. Cette étude d'un an doit analyser l'opportunité et les conditions techniques de ce futur diffuseur, pensé pour répondre à plusieurs enjeux majeurs. Le premier concerne la sécurité routière autour du passage à niveau n°19 de Jonches, identifié comme sensible. Avec 13.000 véhicules par jour et une trentaine de trains quotidiens, le secteur concentre aujourd'hui un risque important. La création d'un nouveau diffuseur permettrait de détourner une large part du trafic, notamment celui des poids lourds. Le projet vise aussi à fluidifier les flux entre Auxerre, Troyes et la future Lisa (Liaison sud d'Auxerre).

en bref

Yonne. Au parc du Moulin à Tan, les Serres tropicales de Sens racontent une histoire botanique singulière, mêlant patrimoine vivant, engagement municipal et héritage horticole d'exception.

Un héritage tropical au cœur de Sens



Au cœur d'un espace labellisé Jardin remarquable, les collections de plantes tropicales bénéficient d'un cadre paysager, historique et botanique d'exception, renforçant leur attractivité et leur rayonnement. Crédit : JDP.

Intégrées au parc du Moulin à Tan depuis plus de vingt ans, les serres de collections tropicales de Sens accueillent chaque année près de 30.000 visiteurs. Un chiffre remarquable pour un équipement municipal de 600 m², à vocation pédagogique et de découverte locale, entretenu et animé par les spécialistes du service des Espaces verts de la ville, dirigé par Aurélien Loiseau.

Inscrites au cœur d'un vaste espace vert de détente et de culture, labellisé Jardin remarquable, les collections de plantes tropicales bénéficient d'un cadre paysa-

ger, historique et botanique d'exception, renforçant leur attractivité et leur rayonnement. Le site abrite près de 1.500 variétés : orchidées, plantes carnivores, cactées ou encore broméliacées. Trône également au sein de cet espace aux allures de forêt tropicale la Victoria cruziana, véritable joyau du patrimoine végétal sénonais. Ce nénuphar géant avait fleuri pour la première fois en 1971, un événement alors rare en France.

DES SERRES EN CHANTIER EN 2025

Fondées en 1971 par Bernard Boissier, les serres tropicales étaient initialement installées sur le site horticole

municipal, à l'emplacement des anciens abattoirs du quai Albert-Schweitzer. Leur transfert au parc du Moulin à Tan, aujourd'hui l'un des dix sites les plus visités de Bourgogne-Franche-Comté, a constitué une étape décisive dans leur mise en valeur.

Forte de cette histoire et de la fréquentation qu'elle connaît aujourd'hui, la Ville de Sens a engagé en 2025, de juillet à novembre, d'importants travaux de rénovation. Ils témoignent de l'attention portée à la conservation et à la pérennité des collections tropicales. Un investissement de 500.000 € a été consacré à des travaux de mise aux normes et de sécurisation, avec le remplacement complet de la structure secondaire : façade et toiture ont été refaites en double vitrage polycarbonate, améliorant l'isolation tout en protégeant les plantes des rayonnements solaires excessifs.

« SERRES TROPICALES BERNARD BOISSIER »

La municipalité a également choisi de renommer le site « Serres de collections tropicales Bernard Boissier », une appellation qui, selon le maire Paul-Antoine de Carville, « dit quelque chose de profond sur l'histoire horticole de Sens ». Car Bernard Boissier fut bien davantage que le repre-



sable du service des Espaces verts. Fondateur de ce lieu hors normes, Bernard Boissier fit ses premiers pas dans l'univers de l'horticulture dès 1936, au Jardin des plantes du Mans, avant de mener une carrière exemplaire, jalonnée de distinctions prestigieuses. Il fut notamment doublement sacré Meilleur Ouvrier de France, en 1958, en art des jardins, puis en 1961, en art floral. Son engagement et son savoir-faire furent également reconnus par la médaille du Mérite agricole, successivement aux grades de Chevalier puis d'Officier (1961 et 1974). Un parcours d'exception, reflet d'un style singulier alliant rigueur technique et sensibilité poétique, dont l'empreinte continue de façonner l'identité horticole et patrimoniale de la ville de Sens.

Floriane Boivin



Patrick Boissier, fils de Bernard Boissier, fondateur des Serres tropicales de Sens, lors de l'inauguration après travaux, aux côtés du maire Paul-Antoine de Carville. Crédit : JDP.

Côte-d'Or

SANTÉ MENTALE : LE CARE, DISPOSITIF POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES, FÊTE SA PREMIÈRE ANNÉE. Le Centre pour l'accompagnement et le rétablissement des usagers présentant un état limite (CARE) vient de boucler sa première année d'activité. Basé au sein du CH La Chartreuse, ce centre est le seul de la région à proposer une prise en charge précoce pour les 16-30 ans souffrant d'un trouble de la personnalité limite. Après douze mois d'exercice, le centre affiche une activité dense : 32 patients ont déjà été intégrés au parcours ; 20 usagers bénéficient actuellement d'un suivi actif ; 44 personnes ont participé aux séances d'éducation thérapeutique. 87 heures de formation ont été dispensées pour diffuser de nouvelles méthodes de soins. L'équipe est composée de deux médecins, deux infirmières, un psychologue et un appui administratif. Particularité notable : le Care intègre également **Yoshi, un chien médiateur** (en photo avec la docteure Camille Coudert, psychiatre et responsable médicale du Care) utilisé pour apaiser les crises émotionnelles des patients lors des consultations.

UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE MASSIF

Le trouble borderline (ou état limite) reste méconnu du grand public, pourtant il représente un défi de taille pour le système de soin. Si ce trouble de la régulation des émotions touche environ 2 % de la population, il explose dans les services de psychiatrie où il concerne 20 % des patients. Il se manifeste par une hypersensibilité, une peur chronique de l'abandon et une impulsivité pouvant mener à des comportements dangereux (auto-mutilations, conduites suicidaires). Le diagnostic est particulièrement complexe car dans un tiers des cas, il est associé à un Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH). L'approche du Care rompt avec la psychiatrie classique de l'enfermement ou du simple traitement des symptômes. L'idée est d'intervenir dès les premiers signes, entre 16 et 30 ans, pour éviter les ruptures scolaires ou professionnelles. Le centre s'appuie sur le General Psychiatric Management (GPM), une méthode issue de l'université de Harvard, qui mise sur l'autonomie du patient. L'objectif est de fournir des outils concrets pour que les personnes puissent gérer leurs émotions au quotidien et maintenir une vie sociale stable. Le dispositif prévoit déjà sa montée en charge pour les deux prochaines années avec deux axes majeurs : le soutien aux familles, dès ce mois de janvier 2026, avec le lancement du programme « Connexions Familiales » pour former les proches d'adolescents en souffrance ; la métacognition, un nouveau groupe de travail prévu en 2026 pour aider les patients à analyser leurs propres mécanismes de pensée et mieux anticiper leurs réactions. Le Care présentera les résultats de cette première année lors du prochain Congrès Réhab national en mai 2026.

en bref



CHS LA CHARTREUSE

Réso Hebdo Éco

PLFSS 2026 : quatre mesures que les entreprises doivent anticiper

Interview. Ruptures conventionnelles plus coûteuses, nouvelles règles du cumul emploi-retraite, création d'un congé supplémentaire de naissance, extension des exonérations sur les heures supplémentaires...

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 (PLFSS), définitivement adopté le 16 décembre, introduit une série de mesures à impact direct et immédiat pour les entreprises à partir de janvier 2026 sous réserve d'une éventuelle censure du Conseil constitutionnel.



par Tiphaine Mollier, juriste en droit social, rédactrice au sein des Editions Tissot pour RésoHebdoÉco, association regroupant 27 titres de presse hebdomadaire économique régionaux en France.
reso-hebdo-eco.com

RUPTURE CONVENTIONNELLE ET RETRAITE : COÛT PLUS ÉLEVÉ

Le PLFSS 2026 prévoit de relever de dix points la contribution patronale spécifique due sur les indemnités de rupture conventionnelle individuelle et de mise à la retraite à l'initiative de l'employeur au profit de la Caisse nationale d'assurance vieillesse avec un taux qui doit passer de 30 % à 40 %.

Cette hausse renchérit significativement le coût des fins de contrat et oblige les employeurs à repenser leurs stratégies de gestion des départs, en particulier pour les salariés seniors. L'objectif affiché est de lutter contre les phénomènes d'optimisation dans les ruptures de contrat de travail, qui consistent à contourner le régime social applicable aux indemnités de licenciement ou de démission.

CUMUL EMPLOI-RETRAITE : UNE RÉFORME EN PROFONDEUR

Le texte prévoit une refonte complète du cumul emploi-retraite, avec la création de trois régimes distincts selon l'âge du retraité :

- Avant l'âge légal de départ à la retraite : le cumul est interdit ; tout revenu d'activité vient réduire la pension.

- Entre l'âge légal et 67 ans : le cumul est autorisé dans la limite d'un plafond fixé par décret, les revenus excédentaires sont déduits de la pension à hauteur de 50 %.

- À partir de 67 ans : le cumul intégral est possible, avec création de nouveaux droits à la retraite.

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront aux assurés qui entrent en jouissance de leur première pension retraite de base à partir du 1^{er} janvier



PHOTOS D'ILLUSTRATION FREEPIK

2027. Elles ne s'appliqueront pas aux personnes ayant déjà perçu une autre pension de base avant cette date, sauf pour certaines pensions relevant de régimes spéciaux.

CRÉATION D'UN CONGÉ SUPPLÉMENTAIRE DE NAISSANCE

La loi de financement de la Sécurité sociale 2026 institue un congé de naissance, distinct des congés de maternité, de paternité ou d'adoption. Son entrée en vigueur initialement fixée au 1^{er} janvier 2026, est reportée au 1^{er} juillet 2026 conformément au calendrier finalement retenu. Ce report prévoit cependant l'extension du bénéfice du congé de naissance aux parents d'enfants nés

ou adoptés à compter du 1^{er} janvier 2026 (ainsi qu'aux parents d'enfants nés avant cette date mais dont la date prévisionnelle de naissance était prévue à compter du 1^{er} janvier 2026), sous réserve des modalités d'application fixées par les textes réglementaires à venir.

Il s'agit d'un congé non obligatoire, d'une durée de 1 ou 2 mois, au choix du salarié. Il est ouvert à chacun des deux parents, pouvant être pris simultanément ou en alternance. Il donne lieu à une suspension du contrat de travail, avec assimilation à du temps de travail effectif pour l'ancienneté et enfin, il protège contre la rupture du contrat pendant le congé. Il devrait être rémunéré, sous



conditions, à hauteur de 70 % du salaire net le 1^{er} mois puis 60 % le second mois. Soit une rémunération bien plus avantageuse que le congé parental.

Étant rappelé qu'un congé parental pourra toujours être pris à l'issue du congé supplémentaire de naissance. Le salarié devra prévenir son entreprise de la date du congé et de sa durée en respectant un certain délai.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES : UN LEVIER DE FLEXIBILITÉ ÉLARGI

Jusqu'à présent réservée aux entreprises de moins de 250 salariés, la déduction forfaitaire de cotisations patronales sur les heures supplémentaires est étendue aux grandes

entreprises. Le montant de la déduction est de 1,50 € dans les entreprises de moins de 20 salariés.

Il est actuellement de 0,50 € par heure supplémentaire rémunérée dans les entreprises de 20 à 250 salariés et devrait être également appliquée à celles de plus de 250 salariés à partir de janvier 2026.

Cette mesure vise à encourager le recours aux heures supplémentaires pour répondre aux besoins d'activité, en offrant aux employeurs un levier de flexibilité immédiat sans alourdir le coût du travail.

Elle doit entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 2026 pour les revenus d'activité versés au titre des périodes d'emploi courant à compter de cette date.

Opinions

PLFSS 2026 : une santé qui recule, des chiffres qui alertent

Union régionale des professionnels de santé Médecins libéraux de Bourgogne Franche-Comté

Ce 5 janvier 2025, les médecins libéraux de la région se mobilisent pour défendre un modèle de soin basé sur la qualité, la proximité et la liberté de choix du patient.

Pourquoi ce mouvement ? Pour expliquer aux patients que derrière les chiffres du budget (PLFSS 2026), c'est leur accès aux soins qui est en danger.

Depuis 2021, l'espérance de vie en bonne santé diminue en France. Plus grave encore, la mortalité infantile progresse depuis 15 ans. Ce constat alarmant est le résultat de 30 ans d'une vision purement comptable de la santé. Jusqu'ici, on « rabotait » les budgets ; aujourd'hui, le projet de loi de finances de la sécurité sociale (PLFSS 2026) s'apparente à une véritable « tronçonneuse » du système de soin.

POURQUOI LES MÉDECINS DISENT STOP ?

L'Union régionale des professionnels de santé médecins libéraux de Bourgogne-Franche-Comté (URPS ML BFC) souhaite expliquer de manière pédagogique trois mesures qui vont impacter directement

le quotidien des Bourguignons et des Franc-Comtois, et qui ont été votées par les parlementaires dans le cadre du PLFSS 2026.

- Le pouvoir unilatéral de l'administration : l'Assurance Maladie pourrait demain décider seule, sans concertation, de baisser le remboursement de certains actes ou examens. Pour le patient, cela signifie moins de visibilité et une menace sur la pérennité des structures de soins locales.

- L'attaque contre l'indépendance médicale : en voulant plafonner les arrêts de travail de façon automatique, le politique remplace le diagnostic du médecin par un calcul statistique. C'est une rupture de confiance majeure : votre médecin doit rester libre de prescrire ce que votre état de santé nécessite.

- Le flou de « France Santé » : ce nouveau dispositif, imposé sans concertation, risque de démanteler les organisations locales qui fonctionnent aujourd'hui pour répondre aux urgences et organiser les soins sur nos territoires.

Ce sont trois mesures parmi tant d'autres mais qui dénotent du manque de considération et de confiance dans le monde libéral, qui n'est pas écouté par les pouvoirs publics.

UN SYSTÈME À BOUT DE SOUFFLE

Alors que nos hôpitaux publics sont en crise et que la moitié des cliniques privées sont en déficit, les cabinets libéraux sont eux aussi menacés par des retards de paiements et des tarifs qui ne couvrent plus la réalité des coûts (assurances, loyers, matériels, personnels, ...). La santé des Français ne peut plus être la victime sacrificielle de l'instabilité politique, souligne l'URPS ML BFC. Nous demandons à nos élus la même responsabilité que celle que nous avons envers nos patients et nos salariés.

L'URPS ML BFC rappelle à chaque citoyen que le système de santé appartient à tous. Par vos cotisations, vous financez ce bien commun. Il est temps d'exiger qu'il soit géré pour votre santé, et non pour de simples bilans comptables.

Le regard de Faro

EMPLOI : FAUT-IL CROIRE À UNE EMBELLIE EN 2026 ?



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale

www.journal-du-palais.fr

Le billet

PAR EMMANUELLE DE JESUS

Faisons un rêve...



Dans une récente interview chez nos confrères de *Télérama*, le scénariste Xavier Dorison (lisez *Le château des animaux* chez Casterman, magnifique saga inspirée par *La ferme des animaux* de Georges Orwell, pour vous rendre compte de la maestria du bonhomme), parlait du pouvoir de la littérature d'anticipation dont les grands auteurs avaient su dessiner, des décennies avant aujourd'hui, les contours de notre présent.

« *Le monde dans lequel nous vivons a été imaginé au début du XXe siècle, de même qu'il n'y aurait pas eu de Révolution sans les Lumières, ni de sous-marin sans Jules Verne. Malheureusement, pour le moment, nous n'avons pas encore rêvé le monde de demain, on se contente de le cauchemarder* », dit Dorison. Pas mal. Alors en ce début d'année 2026, cette année qui, comme une fiancée sinistre, s'avance déjà la robe ensanglée par les conflits, le fanatisme, l'accident tragique (les malheureux fêtards de ce bar en Suisse) je voudrais donc faire un rêve pour notre futur à tous, Terriens d'une seule planète, nous qui semblons oublier que notre destin est lui aussi unique.

C'est beau un rêve. C'est en rêvant tout haut que Martin Luther King a lutté pour les droits civiques aux États-Unis. Mon rêve, « étrange et pénétrant », comme l'écrivait Paul Verlaine, mon rêve à moi, est que nous autres humains, au lieu d'ajouter du malheur au monde, nous l'apaisions.

Je rêve que nos dirigeants politiques, agités par leurs fantasmes de chefs de guerre, délaissez leurs passions morbides et aillent jouer les généraux aux échecs ou au go - l'exercice du pouvoir est une chose trop sérieuse pour la laisser aux mains de gugusses qui envoient les gosses des autres à la boucherie pour se sentir invulnérables.

Je rêve que des conseils d'administration implacables écarteront sans trembler les dirigeants d'entreprises mégalomanes, ceux qui sacrifient sans scrupules des milliers d'emplois pour satisfaire des fonds de pensions et de lointains actionnaires en se gavant au passage de dividendes indécents. Qu'ils se rassemblent pour des parties de Monopoly, ils s'exciteront sans nuire avec des billets de banque de même valeur que leur morale.

Je rêve que les journalistes courtisans, qui excrètent la xénophobie et les fake news, si prompts à flatter les puissants et à écraser les faibles, se retrouvent du jour au lendemain aphones et affublés de doigts mous comme des saucisses knackis leur rendant impossible l'usage des claviers et de leurs téléphones portables, évitant du même coup de jalonner médias et réseaux sociaux des excréments qui leur servent de pensées.

D'une manière générale, je rêve que tous ceux qui font du vivant en général et de l'humanité en particulier une variable d'ajustement au service de leurs ego boursouflés, de leurs croyances putréfiées et de leurs peurs érigées en principes moraux, soient cantonnés à la seule place qui leur convienne : au coin du zinc, un verre de quelque chose de fort à la main, pour qu'au moins leur connerie régale les autres consommateurs, comme dans les bars à Groland.

Je rêve enfin que la seule et unique règle qui guide nos représentants - car rien de plus éloignée de mon rêve que la tentation ochlocratique - soit la survie de notre espèce, sur notre pauvre planète bien esquinte par les excès des malfaisants cités plus haut. Ça fait Bisounours comme rêve, mais je vous garantis qu'il faut bien plus de courage, de diplomatie et de compromis, de sagesse et de volonté pour faire advenir la paix que pour provoquer la guerre. Et peut-être que si on était nombreux à rêver d'un monde plus juste, plus propre, plus moral et plus ouvert, sans concours de celui qui a la plus grosse fortune, le dieu le plus étincelant, ou qui inspire la plus grande terreur, on irait acheter une tonne de jeux d'échecs et de Monopoly, et on se porterait bien mieux sur une Terre qui soufflerait un air moins vicié qu'aujourd'hui...

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>

ActuLegales.fr

L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Renseignements au 03 80 68 25 55

Avis d'attribution

MAIRIE DE BELLEFOND

Avis attribution

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE :

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
COMMUNE DE BELLEFOND, M. le Maire, 7 rue des Ecoles - 21490 Bellefond. Tél. : 03.80.23.80.31. Courriel mairie.bellefond21@wanadoo.fr.

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securisees.fr>.

Type d'organisme : Collectivité territoriale.

Activité(s) principale(s) : Services généraux des administrations publiques.

OBJET DU MARCHE : Rénovation des bâtiments du Parc boisé au centre du village.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Mode de passation :

La procédure adaptée en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Type et forme de contrat : il s'agit d'un marché ordinaire

CRITERES DE SELECTION DES OFFRES : Le jugement des offres a été effectué selon les critères du règlement de la consultation.

ADJUDICATION

- LOT 2 : GROS ŒUVRE /DEMOLITION

Entreprise : STYL RENOV

Montant ht : 89.188,23 € HT

- LOT 3 : CHARPENTE

Entreprise : STYL RENOV

Montant ht : 26.453,52 € HT

- LOT 4 : COUVERTURE

Entreprise : STYL RENOV

Montant ht : 89.685,05 € HT

- LOT 5 : RAVALEMENT DE FACADE

Entreprise : RPEI

Montant ht : 8.775,81 € HT

- LOT 6 : MENUISERIE BOIS

Entreprise : Menuiserie Petit

Montant ht : 61.712,91 € HT

- LOT 7 : DOUBLAGE CHAUX/CHANvre

Entreprise : STYL RENOV

Montant ht : 34.343,82 € HT

- LOT 8 : DOUBLAGE/ISOLATION/PEINTURE

Entreprise : BONFILS-GRAY

Montant ht : 8.694,94 € HT

- LOT 9 : ELECTRICITE

Entreprise : Cuiseiry Elec

Montant ht : 18.600,00 € HT

- LOT 10 : PLOMBERIE

Entreprise : Aqua service

Montant ht : 4.705,52 € HT.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date d'attribution : 11 Décembre 2025.

Date d'envoi de l'avis à la publication 26/12/2025.

L2506908

COLLECTIVITE TERRITORIALES

ENTREPRISE SOCIALES

ETABLISSEMENTS PUBLICS

le Journal du Palais

La Fondation Schneider rachète Pontigny
AVOCATS
EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES DE JUSTICE
NOTAIRES

**POUR PLUS
DE RAPIDITE,**

**Optez pour le
règlement
par virement
ou par
carte bancaire**

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jdp@legalnet.org

annonces légales

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS

SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56

Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Michel GUYOMARD

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €

Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres

Polygon Pla de L'Estanty s/n

1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

Encartage Arthur Loyd

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org

Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS



**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LA FORET / L'ARVO

Cession de branche d'activité

Par ASSP en date à LA BUSSIÈRE OUCHE du 28/11/2025, enregistré au Service des Impôts de DIJON le 03/12/2025, bordereau 2025 00051324, référence 2104P01 205 A 02806, la société LA FORET, EARL au capital de 323.015 €, dont le siège social est Ferme de la Forêt - 21360 LA BUSSIÈRE SUR OUCHE, immatriculée sous le numéro 793 133 141 R.C.S. DIJON, A CEDE à la société L'ARVO, SAS au capital de 5.000 € dont le siège social est La Forêt - 21360 LA BUSSIÈRE SUR OUCHE, immatriculée sous le numéro 949 808 703 R.C.S. DIJON, la branche d'activité de production et commercialisation d'électricité d'origine photovoltaïque mise et exploitée Ferme de la Forêt - 21360 LA BUSSIÈRE SUR OUCHE sous le numéro SIREN 793 133 141. Entrée en jouissance le 30/08/2025. La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de cent dix mille (110.000) € hors taxes. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds pour la validité et pour toutes correspondances.

L2506953

CONSTITUTION DE SOCIETE

CROISIER BIOINVEST

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 rue Jean Philippe Rameau - 21120 GEMEAUX

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GEMEAUX du 22/12/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière.

Dénomination sociale : CROISIER BIOINVEST.

Siège social : 2 rue Jean Philippe Rameau, 21120 GEMEAUX.

Objet social :

- L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, la gestion, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers ;

- L'entretien, la rénovation ou l'aménagement desdits biens immobiliers afin d'assurer leur exploitation optimale dans le cadre de son activité locative ;

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Delphine CROISIER, demeurant 2 rue Jean Philippe Rameau, 21120 GEMEAUX

Clauses relatives aux cessions de parts :

- agrément requis dans tous les cas, sauf cessions entre associés

- agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La Gérance.

L2506803

TAOMA HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 19 200 euros
Siège social : 11 Allée des Champs Fleuris 21600 FENAY

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FENAY du 09/12/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : TAOMA HOLDING
Siège : 11 Allée des Champs Fleuris, 21600 FENAY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 19 200 euros

Objet : La prise de participation, la détention et la gestion de titres, d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit et quelles que soient leurs activités ;

L'activité de société holding animatrice par la définition et la mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;

La participation active à la définition et à la conduite de la politique du groupe, le contrôle des filiales et la gestion de la politique stratégique des filiales ;

La prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus notamment de services de management, administratifs, juridiques, comptables, commerciaux, financiers, informatiques, techniques, de ressources humaines, de formation, d'études au profit des sociétés du groupe ;

L'exercice de mandats sociaux au sein des filiales ;

L'acquisition, la détention, la gestion et la cession de tous titres de participation et de placement ;

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Thomas BERGER, demeurant 11 Allée des Champs Fleuris, 21600 FENAY

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2506434

DU BAYOU

Avis de constitution

Aux termes d'un acte électronique en date des 19 et 20/12/2025, il a été constitué une société civile de moyens au capital de 4 420 €, dénommée DU BAYOU, dont le siège social est situé 6, rue Fagon - 21700 NIUTS-SAINT-GEORGES, qui a pour objet exclusif de faciliter l'activité professionnelle de ses membres par la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de leur profession, sans que la société puisse elle-même exercer celle-ci.

Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Clause d'agrément : les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toutes autres cessions, même au profit du conjoint, d'ascendants ou de descendants, ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément de tous les associés ; le cédant prenant part au vote. Le Dr Clémence RISPAL et le Dr Pierre CAHEN, demeurant ensemble 42, rue Saint Michel - 21220 TERNANT, assurent la gérance pour une durée indéterminée.

Pour avis.

L2506904

M-P-S

Avis est donné de la constitution au R.C.S. DIJON de la société M-P-S, SARL au capital de 2.000 €. DURÉE : 99 ans. SIEGE SOCIAL : 26 Grande Rue - 21130 CHAMPDOTRE. OBJET SOCIAL : La réparation automobile ; La vente et la pose de tous types de pneumatiques pour tous types de véhicules ; L'achat et la vente de véhicules neufs et d'occasions, de pièces et accessoires automobiles. Le gérant est Monsieur Michaël SCANZI, demeurant 26 Grande Rue - 21130 CHAMPDOTRE.

Pour avis : La gérance.

L2506948

Saint Bernard Services - Convoyages

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 Euros
Siège social : 102 Rue De Dijon, 21910 SAULON LA RUE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAULON LA RUE du 22/12/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : Saint Bernard Services - Convoyages

Siège : 102 Rue De Dijon, 21910 SAULON LA RUE

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : - Le convoyage de véhicules automobiles légers ou utilitaires ;

- La location de tous véhicules automobiles légers de moins de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge (PTAC), incluant voitures particulières, utilitaires légers, fourgonnettes, camionnettes et deux-roues motorisés, notamment ;

- L'achat et la vente de tous véhicules terrestres à moteur accessibles avec un permis de conduire catégorie B, tels que voitures particulières, utilitaires légers, quads homologués, ainsi que de motos, cyclomoteurs, vélos électriques, vélos à assistance électrique et tous autres engins de déplacement personnel ou deux-roues, neufs ou d'occasion, notamment,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : SAINT BERNARD SERVICES (SBS), Société par actions simplifiée au capital de 52 900 euros ayant son siège social 102 Rue de Dijon, 21910 SAULON LA RUE, immatriculée sous le numéro 830 279 337 RCS DIJON.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La présidente

L2506719

MODIFICATION

DE STATUTS



DOMAINE FONTAINE GAGNARD

Société civile au capital de 3 003 858 euros
Siège social : 19 route de Santenay 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET 411 189 830 RCS DIJON

Gérance

L'Assemblée Générale Ordinaire du 24/12/2025 a pris acte de la démission de Monsieur Richard FONTAINE, de ses fonctions de co-gérant à compter du 31/12/2025 et a décidé de ne pas le remplacer.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2506408

SATO

Société par actions simplifiée Au capital de 1 000 Euros Siège social : 8 Rue Auguste Comte 21000 DIJON RCS DIJON 952 869 121

Démission - Nomination Président et Directeur Général

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/10/2025, il a été pris acte de la démission, à compter du même jour :

- du Président, Monsieur Sami BELLAMILK, demeurant B La Rente du Bois de Varois 21490 VAROIS-ET-CHAIGNOT. Il a été remplacé par Monsieur Enzo HARDOUIN demeurant 15Bis Avenue Albert 1^{er} 21000 DIJON, à compter du 23/10/2025.

- du Directeur Général, Monsieur Théo ROUX, demeurant 12 Rue Alain Fournier 21850 SAINT-APOLLINAIRE.

Il a été remplacé par Monsieur Léo FONTAINE demeurant 30A Rue Henri Gorjus 69004 LYON, à compter du 23/10/2025.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2506473

REGALIA

Aux termes d'un ASSP en date du 29/12/2025, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : REGALIA

Objet social :

L'acquisition,

l'administration,

la gestion et

la vente de

participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ; La gestion et l'administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général, l'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée et les prestations de services et conseils y afférents : L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ; L'acquisition, la souscription, l'administration, la gestion, la location et la vente de tous biens ou droits immobiliers de tous genres, y compris l'immobilier démembré, en viager, en pleine propriété, nu ou meublé, d'habitation, professionnel ou autres, détenus directement ou par le biais de société civile ou de société civile de placement immobilier (SCPI, OPC) ; La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; L'acquisition, l'administration, la gestion et éventuellement la vente sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'activité de la société de biens meubles, notamment d'œuvres d'art et de voitures de collection ; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet

Siège social : 26 Bis Rue de Bellevue, 21000 DIJON

Capital : 909 640 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : M. TEYSSIER Charles-Régis 26 Bis Rue de Bellevue 21000 DIJON

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

ELFAPRODENT
EURL au capital de 300 000 €
Siège social : 12 rue des Grandes Varennes
21121 AHUY
RCS de DIJON n°383 206 125

AVIS DE TRANSFORMATION

En date du 29/12/2025, l'associé unique a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à associé unique, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 29/12/2025 et à nommé en qualité de président M. MOREY Philippe, demeurant 34 rue Jeannin 21000 DIJON.

Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la gérance.

Accès aux assemblées et votes : Chaque action donne droit à une voix. Tout associé doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : En cas de pluralité d'associés, cession de titres à un tiers soumise à agrément.

Mention : RCS de DIJON.

L2506913



SCP GUILARD CONVERS PERRIER
Notaires Associés
7 boulevard de Brosses - 21000 DIJON

SCI DE L'ETANG DE NOisy
Capital : 80.000,00 euros
Siège :
21 rue du Colonel Picard
21000 DIJON

R.C.S. Dijon 498 728 252

Le PV de décision du 25/11/2025 a pris acte :

- De nommer, à compter du 25/11/2025, M. Gérard DELAET, dmt à CHENOVE (21300), 9 rue Jean Jaurès et Monsieur Laurent ROYER, dmt à MALAIN (21410), 5 impasse des Tilleuls, comme co-gérants ;

- De transférer le siège social au 9 rue Jean Jaurès - 21300 CHENOVE, à compter du 25/11/2025.

Pour insertion, Me CONVERS.

L2506917



Réduction du capital social en l'absence de pertes puis augmentation dudit capital social

ANCIENNE MENTION : 9.440 €.
NOUVELLE MENTION : 30.000 €.
Par constatations de l'AGE du 28 février 2025 le capital a été réduit de 9.440 € à 4.800 € puis augmenté à 30.000 €.

Pour avis : La gérance.

L2506970



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

GRANDE PHARMACIE DE CHENOYE
SELARL de Pharmaciens
au capital de 101 000 euros
Siège social : 1 rue Maxime Guillot
21300 CHENOYE
809 278 625 RCS DIJON

AVIS DE MODIFICATION

DUA du 18/11/2025 et PV de la gérance du 23/12/2025, le capital social a été réduit d'une somme de 39 000 euros, pour être ramené de 140 000 euros à 101 000 euros par rachat et annulation de 3 900 parts sociales appartenant à un associé. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes : AM : Le capital social est fixé à cent quarante mille euros (140 000 euros) ; NM : Le capital social est fixé à cent un mille euros (101 000 euros).
L2506949



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

GOOD VIE
SAS au capital de 6 932 euros porté à 7 517 euros
Siège social : Village by CA Champagne Bourgogne
67 rue des Godrancs 21000 DIJON
847 859 220 RCS DIJON

AVIS DE MODIFICATION

DUA du 18/12/2025, certificat de dépôt des fonds du 30/12/2025 et PV des décisions du Président du 30/12/2025, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 585 euros par émission de 585 actions nouvelles de numéraire, et porté de 6 932 euros à 7 517 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. AM : Le capital social est fixé à six mille neuf cent trente-deux euros (6 932 euros). NM : Le capital social est fixé à sept mille cinq cent dix-sept euros (7 517 euros).
Pour avis.
L2506951



AVIS DE MODIFICATION

En date du 01/11/2025, le gérant a décidé à compter du 01/11/2025 de nommer en qualité de co-gérante Mme MORISS MARIE-LOU, demeurant 3 AV DU STAND 21000 DIJON.
Modification au RCS de DIJON.
Pour avis : La gérance.
L2506968



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

GHITO
EURL au capital de 10 000 €
Siège social : 3 rue Nicolas de Condorcet
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
RCS de DIJON n°844 730 176

AVIS DE TRANSFORMATION

En date du 30/12/2025, l'associé unique a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à associé unique, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/01/2026 et à nommé en qualité de président LOHE, EURL au capital de 215 000 €, ayant son siège social 3 rue Nicolas de Condorcet 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR, immatriculée sous le n°890466584 au RCS de DIJON.

Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la gérance.

Accès aux assemblées et votes : Chaque action donne droit à une voix. Tout associé doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : En cas de pluralité d'associés, cession de titres à un tiers soumise à agrément.

Mention : RCS de DIJON.

L2506963

POURSUITE D'ACTIVITE

SOREAL NUTRITION ANIMALE
SAS au capital de 4 518 000 €
Siège social : Le Ponton - rue Georges Vannereux - 89300 JOIGNY
383 480 407 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 19/12/2025, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis, le Président.
L2506902

CLOTURE DE LIQUIDATION

PITCHPIN
EURL au capital de 1 000 €
Siège social : 39 AVENUE DE LA RESISTANCE
21200 BEAUNE

AVIS DE LIQUIDATION

En date du 13/10/2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. JOANNE Frédéric de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 13/10/2025.
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis : La gérance.
le liquidateur
L2506743



CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

GRIMAUD LOGistique

Route de Thouars, Zone Industrielle Saint-Porchaire - 79300 BRESSUIRE, R.C.S. NIORT : 380 922 070. Etablissement secondaire à DIJON : 380 922 070 - 2002 B 46. Activité : Logistique, stockage, entreposage, commissionnaire en transports et en douane.

Jugement du tribunal de commerce de NIORT en date du 02/12/2025, clôturant les opérations de liquidation judiciaire par suite de l'insuffisance de l'actif.
L2506954

LIQUIDATION JUDICIAIRE

NEXTIRAOINE FRANCE

10 rue de la Paix - 75002 PARIS 2E ARRONDISSEMENT, R.C.S. PARIS : 424 691 046. Etablissement secondaire à DIJON : 424 691 046 - 2001 B 187. Activité : Toutes opérations portant sur tous biens ou ensembles de biens ou services concernant les industries électriques, électroniques ou connexes ainsi que toutes autres activités pouvant s'y rattacher ou concourir à leur développement.

Jugement du Tribunal des Activités Économiques de PARIS en date du 16/12/2025 a prononcé la reprise de la procédure de liquidation judiciaire et a désigné M. Rémi Grenier, juge commissaire, SELAFA MJA, en la personne de Me Valérie Leloup -Thomas, 41 rue de l'Echiquier - 75010 PARIS, mandataire judiciaire liquidateur.
L2506956

EURL KACI
2 route de Beaune - 71400 AUTUN, R.C.S. CHALON SUR SAONE : 833 982 960 - 2022 B 296. Activité : Station service, distribution de carburants, lubrifiants, boutique, vente d'articles alimentaires à emporter, restauration rapide, préparation de plats à emporter et sur place, revente de tabac.

Jugement du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE en date du 18 décembre 2025 prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SCP BTSG®, mission conduite par Clément THIERRY, 22 quai Gambetta - 71100, et mettant fin à la mission de l'administrateur.
L2506959

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

B&CO
58 rue de Besançon - 39100 DOLE, R.C.S. LONS LE SAUNIER : 888 339 132. Etablissement secondaire à DIJON : 888 339 132 - 2015 B 1460. Activité : Vente d'articles de prêt à porter.

Jugement du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER en date du 19/12/2025 ouvrant la procédure de redressement judiciaire. Date de cessation des paiements : 19/06/2024. Mandataire judiciaire : SELARL GUIGNON ASSOCIES, prise en la personne de Maître Pascal GUIGNON, 3 avenue Commandant Marceau - 25000 BESANCON. Durée période d'observation et poursuite d'activité : Jusqu'au 19/06/2026.

Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au BODACC du jugement d'ouverture.
L2506957

SARL APPORE

40 rue Carnot - 71300 MONTCEAU LES MINES, R.C.S. CHALON SUR SAONE : 839 236 254. Etablissement secondaire à DIJON : 839 236 254 - 2024 B 716. Activité : Ingénierie étude technique et diagnostic.

Jugement du tribunal de commerce de CHALON SUR SAÔNE prononçant en date du 18 décembre 2025 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 13 novembre 2025, désignant mandataire judiciaire Sas Deslorieu, 21 boulevard de la République - 71100 CHALON SUR SAÔNE, L2506958

AVIS DIVERS

M. René POTOT

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016

Aux termes de son testament holographie en date à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, du 2 juillet 2016, Monsieur René POTOT, demeurant à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, 2 impasse de la Margelle, décédé à IS SUR TILLE (21120), le 20 août 2025, a institué un légataire universel.

Coséquemment à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description reçu par Maître Sandra ABITBOL, Notaire à PARIS 8^e, 10 rue Royale, le 3 novembre 2025, suivi d'un acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel reçu par Maître Sandra ABITBOL, Notaire susnommé, le 29 décembre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Les oppositions à l'exercice de ses droits par le légataire universel seront formées par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire compétent de l'expédition du procès-verbal d'ouverture et de description de testament et copie authentique de l'acte constatant la saisine des légataires universels.

Maître Sandra ABITBOL, Notaire associé de la société civile professionnelle « Sandra ABITBOL, Emmanuelle LE GALL-ABRAMZYK », titulaire d'un Office notarial à PARIS 8^e, 10 rue Royale, référence CRPCN : 75053.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

TRIBUNAL

DE COMMERCE

DE DIJON

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Jugement du 19 décembre 2025

SARL CARROSSERIE GIRARD, 2 Rue Raymond Sebillote, 21500 Montigny-Montfort, RCS Greffe de Dijon 439 999 939. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 09 Décembre 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINARD, 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. (rectification).
L2506910

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/12/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne -Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} MANCIAUX Marie-Cécile décédée le 17/04/2025. Réf. 0218159660. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2506920

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/12/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} BLANC Yolande décédée le 26/04/2025. Réf. 0218159661. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2506932

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} JACQUELINET Jeanne décédée le 27/06/2015 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 021804476. L2506933

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} EDOUARD Robert décédé le 27/12/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218146199. L2506934

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BALAKA Agnès décédée le 01/03/2025 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218156601. L2506935

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} CHAPUIS Eric décédé le 15/01/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218148313. L2506944

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. DEBOIBE Gilles décédé le 13/12/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218146214. L2506936

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GRGURIC Milan décédé le 22/04/2020 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218146189. L2506937

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} HERNANDEZ Monique décédée le 19/10/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218151184. L2506938

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BONAVENTURE Geneviève décédée le 27/02/2019 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218146158. L2506945

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} GRISONNET Micheline décédée le 05/02/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218151175. L2506946

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. AUCLERT Michel décédé le 16/01/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218145103. L2506941

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} GAVARD Mireille décédée le 11/09/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218145189. L2506947

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BERNARD Jeanne décédée le 25/03/2020 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132854. L2506943

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} GONNET RAMYRENE décédée le 30/09/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218146158. L2506945

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} AIT MOHO Samira décédée le 21/11/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218151173. L2506946

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} CIVRAIS Jacqueline décédée le 19/12/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218146159. L2506947

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} GAVARD Mireille décédée le 11/09/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218145189. L2506947

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BERNARD Jeanne décédée le 25/03/2020 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132854. L2506943

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} GONNET RAMYRENE décédée le 30/09/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218146158. L2506945

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} AIT MOHO Samira décédée le 21/11/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218151173. L2506946

JBMF

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros

Siège social :
21, boulevard du 11 novembre
89000 AUXERRE
R.C.S. : AUXERRE
Société en cours de constitution

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 12/12/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : JBMF

Objet social :

- l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous terrains et immeubles apportés à la Société ou acquis ou encore construits par elle, et, le cas échéant, à titre tout à fait exceptionnel la cession, la mise à disposition à titre gratuit des biens immobiliers qu'elle détient au profit de ses associés,

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Siège social : 21 boulevard du 11 novembre à AUXERRE (89000)

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

Gérance : Monsieur Jérémie BEAUVOIRE,

demeurant 8 grande rue à BEAUMONT (89250) et Madame Muriel FOULINAT, demeurant 35 rue des Vallées à SERRIGNY (89700),

Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément, incluant les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des descendants ou descendants du cédant.

L2506553

SCEA MERCIER

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} décembre 2025, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole :

Dénomination sociale : SCEAMERICER.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.

Capital social : 360.000 €.
Siège social : 6 route de Perreuse, les Cours - 89520 SAINPUTS.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en nature : Apport de biens meubles pour un montant net de 336.797,67 € et de numéraire pour un montant de 23.202,33 €.

Gérant : M. Didier MERCIER, demeurant à SAINPUTS (89520), les Cours, 6 route de Perreuse.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).

Pour avis et mention, un fondateur.

L2506901

S2 HOLDING

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/12/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : S2 HOLDING

Forme : Société à responsabilité limitée.

Objet : La Société a pour objet à l'exclusion de tout autre :

- La détention directe des parts sociales de la société dénommée «ASSURANCE DUCET» actuellement sous forme de société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé 9 rue Nicolas Caristie (89200) AVALLON et la gestion de ces participations.

Siège social : 2 bis avenue du Président Doumer - AVALLON (89200).

Capital : 1 000 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Gérance : Monsieur Sébastien SUREAU, demeurant 2 bis avenue du Président Doumer - 89200 AVALLON.

La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.

L2506912

le JournalduPalais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

**Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...**

**Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.**

**Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :**

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Yonne

AURYON SAS

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans journaldupalais.fr du 25 décembre 2025, concernant la société AURYON SAS, 16 boulevard de la Convention, 89100 Sens.

Il y a lieu de lire Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 26 décembre 2025, à SENS.

Dénomination : AURYON SAS, et non pas :

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 4 août 2025, à SENS.

Dénomination : AURYON.
L2506965

MODIFICATION

DE STATUTS

BPRT Conseils

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 Euros Siège social : 26 rue Hector Berlioz 74100 VILLE LA GRAND 979 512 910 RCS THONON LES BAINS

Aux termes d'une décision en date du 1^{er} octobre 2025, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social 26 rue Hector Berlioz - 74100 VILLE LA GRAND au 30 Grande Rue - 89420 TALCY à compter du 1^{er} octobre 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de THONON LES BAINS sous le numéro 979 512 910 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE. Président : Monsieur Brice PARENT, demeurant 30 Grande Rue - 89420 TALCY.

Pour avis : Le président
L2506295

EARL DE DUENNE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 256.800,00 Euros Siège social : 2 Duenne - 89560 OUANNE 390 623 668 RCS Auxerre

Modifications statutaires

Aux termes d'une Age en date du 15 décembre 2025 prenant effet le même jour, la collectivité des associés a décidé d'ajouter à l'objet social, à titre accessoire, l'activité de production et de commercialisation d'électricité d'origine photovoltaïque issues d'installations fixées ou intégrées à ses bâtiments.

Pour avis, la gérance.
L2506793

EARL DU MONTELARD

EARL au capital de 108.812,01 Euros Siège social : le Montelard - 89210 VENIZY 388 192 825 RCS Sens

Le 22 décembre 2025, la collectivité des associés a :

- Décidé de réduire le capital social de 1.757,01 €, puis de l'augmenter de 242.658,00 €, le portant à 349.713,00 €,

- Prorogé la durée de la société de 81 années, reportant ainsi son terme au 4 aout 2023,

- Nommé Mme Noëlle POULLIN épouse DEBREUVE, demeurant à VENIZY (89210), le Montelard, 14 rue des Bois, aux fonctions de gérante, à compter du 22 décembre 2025,

- Pris acte de la démission de M. Philippe DEBREUVE, demeurant à VENIZY (89210), le Montelard, 14 rue des Bois, de ses fonctions de gérant à compter du 22 décembre 2025.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de SENS.
Pour avis : La gérance.
L2506800

DOMAINE DES PERGOLAS

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000,00 Euros Siège social : 16 rue de la Gare - 89310 NOYERS 909 825 002 RCS Auxerre

Aux termes de l'AGE en date du 18 décembre 2025, les associés ont décidé d'augmenter le capital d'une somme de 105.000 € pour le porter à 115.000 € par création de 11.500 parts sociales d'une valeur de 10 € chacune. Mention sera faite au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour avis : La gérance.
L2506813

ASNIERES PAUL BERT 19

Société civile au capital de 3.048,98 Euros Siège social : 15 rue de l'Hôtel de Ville 92400 COURBEVOIE R.C.S. Nanterre 401 747 001

Aux termes de l'AGE du 23/12/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 2 boulevard Lafayette - 89000 AUXERRE et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Objet : La propriété, l'acquisition, l'administration et l'exploitation de biens ou location de tous immeubles et droits immobiliers situés en France.

Durée : 99 ans.
Radiation au R.C.S. de NANTERRE et nouvelle immatriculation au R.C.S. d'AUXERRRE.
L2506905

FIDAL AVOCATS

GREEN GEN SAS

Ancien capital social : 130.000 Euros Nouveau capital social : 460.000 Euros Siège social : 25 Rue du Temple - 89000 Auxerre 977 924 489 RCS AUXERRE

Augmentation de capital

Par décisions des associés du 23/12/2025 et décision de la présidence, sur délégation des associés, du même jour, il a été décidé d'augmenter le capital, en numéraire, d'une somme de TROIS CENT TRENTÉ MILLE EUROS (330.000 €), portant ainsi le capital social à QUATRE CENT SOIXANTE MILLE EUROS (460.000 €), par émission de 330.000 actions nouvelles émises au pair ; les statuts de la Société ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.
L2506950

ANNONCES LEGALES

03.80.68.25.55.
annoncelegale.jdp
@legalnet.org

RELATIONS CLIENTS

03.80.68.23.65.
relationclient.jdp
@legalnet.org

COMPTABILITE

03.80.68.23.69.
direction.jdp
@legalnet.org

FUSION

FIDAL
SOCIETE D'AVOCATS

EURL DU FOSSE DE BRAUX

au capital de 4.000 Euros porté à 5.350 Euros
Hameau de Linant, 5 ruelle du Cognat 89570 TURNY 539 552 117 RCS. Sens

Avis de fusion et augmentation de capital

Le 22 décembre 2025, l'associé unique :

- A approuvé le traité de fusion établi entre l'EURL DU FOSSE DE BRAUX, d'une part, et les «SCI DU TRAIT CARRE» au capital de 1.500 € dont le siège social est situé à TURNY (89570), Hameau de Linant, 5 ruelle du Cognat et immatriculée au R.C.S. de SENS sous le numéro 830 929 014 et «SCI DU DOUBLIS» au capital de 4.000 € dont le siège social est situé à TURNY (89570), Hameau de Linant, 5 ruelle du Cognat et immatriculée au R.C.S. de SENS sous le numéro 881 857 494 ;

- A décidé d'augmenter le capital social résultant de l'apport-fusion, d'un montant de 1.350 € par la création et l'émission de 135 parts sociales de 10 € chacune, émises au prix unitaire de 974,11 € soit avec une prime de fusion unitaire de 964,11 € ; Le capital se trouvant ainsi porté à 5.350 € ;

- A décidé de modifier en conséquence, les articles 6 et 7 des statuts.
L2506966

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS

T.L.M Tonnerre Loisirs Motorisés

Avis de cession

Suivant acte reçu par Maître Frank KOSMAC, le 19 décembre 2025, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de l'Aube, le 24 décembre 2025, référence 2025N1440 ;

La société dénommée TONNERRE LOISIRS MOTORISES, société à responsabilité limitée au capital de 400.000,00 € dont le siège social est à TONNERRE (89700), Route de Paris, immatriculée au R.C.S. d'AUXERRE sous le numéro 491 861 548 ;

A cédé à la société dénommée YP LOISIRS, société à responsabilité limitée au capital de 2.000,00 € dont le siège social est à TONNERRE (89700), Route de Paris, immatriculée au R.C.S. d'AUXERRE sous le numéro 994 170 397 ;

Le fonds de commerce d'achat - revente - réparation et entretien de tous engins motorisés (quads, motos, vélos et plus), exploité à TONNERRE (89700), Zone artisanale, connu sous le nom de T.L.M Tonnerre Loisirs Motorisés.

Moyennant le prix de 250.000,00 €, savoir :

- Éléments incorporels : 196.248,50 € ;
- Matériels, mobiliers, agencements : 53.751,50 €.

Entrée en jouissance à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière date des publications légales, pour la validité à l'adresse du fonds vendu à TONNERRE (89700), Route de Paris ; Et pour la correspondance en l'Etude de Maître Frank KOSMAC, Notaire à BAR SUR SEINE (10110), 9 faubourg de Bourgogne, ou domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Maître Frank KOSMAC.
L2506915

DISSOLUTION

DE SOCIETE

BOULANGERIE DE SENS

Société par actions simplifiée Au Capital de 1.000 Euros Siège sociale : 7 Avenue Lucien Cornet 89100 SENS RCS Sens 877 797 126

L'AGE du 30 novembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2025, a été nommé liquidateur Monsieur LAASRI Youness, 6 Rue Lenotre, 41000 BLOIS. Le siège de liquidation a été fixé au 7 Avenue Lucien Cornet - 89100 SENS. Mention sera faite au RCS de SENS.
L2506354

CLOTURE
DE LIQUIDATION

Kamaya consulting

Kamaya consulting, SASU en cours de liquidation au capital de 1.000 €, siège social : 17 rue de Sancy, Centre d'Affaires EURIPOLE, ZI des Vauquelites III - 89100 SENS, R.C.S. SENS 933 348 310. Par PV du 30/11/2025, l'associé unique a décidé d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur M. Marouane OULABASS, 47 avenue de la Chesnaie - 95220 HERBLAY SUR SEINE et de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/11/2025. Radiation au R.C.S. de SENS.
L2505796

SUCCESSION
VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 02/12/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne -Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. VALENTIN Michel décédé le 08/01/2024. Réf. 0218159652. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2506927

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 19/11/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne -Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. CHATELAIN Jean-Claude décédé le 22/12/2024. Réf. 0218159648. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2506922

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 12/12/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne -Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. LEMAHIEU Jean-Christophe décédé le 15/03/2025. Réf. 0218159650. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2506921

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 12/12/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne -Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. JOLY Christian décédé le 20/04/2024. Réf. 0218159639. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2506930

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 12/12/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne -Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. COUVEINHES Pierre-Emile décédé le 03/03/2024. Réf. 0218159642. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2506931

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 02/12/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne -Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de Mme FROIDUROT Anne-Marie décédée le 25/05/2021. Réf. 0218159654. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2506925

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 02/12/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne -Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de Mme RECOUILLY Josiane décédée le 06/03/2025. Réf. 0218159653. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2506926

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 12/12/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne -Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. VALENTIN Michel décédé le 08/01/2024. Réf. 0218159652. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2506928

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 12/12/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne -Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M

R I E N .
C ' E S T
L E M E N U
D U J O U R
P O U R
D E S M I L L I O N S
D E F R A N Ç A I S .



POUR AIDER LES PLUS
VULNÉRABLES À SORTIR
DE LA PAUVRETÉ
FAITES UN DON SUR
[RESTOSDUCOEUR.ORG](https://restosducoeur.org)



Un hiver en France

Mégève : le fuseau de ski AAllard traverse les ans

Cette innovation vestimentaire majeure issue, en 1930, de la collaboration entre le tailleur Armand Allard et le champion de ski Émile Allais, a su évoluer avec le temps et continue en 2026 de tirer son épingle du jeu.

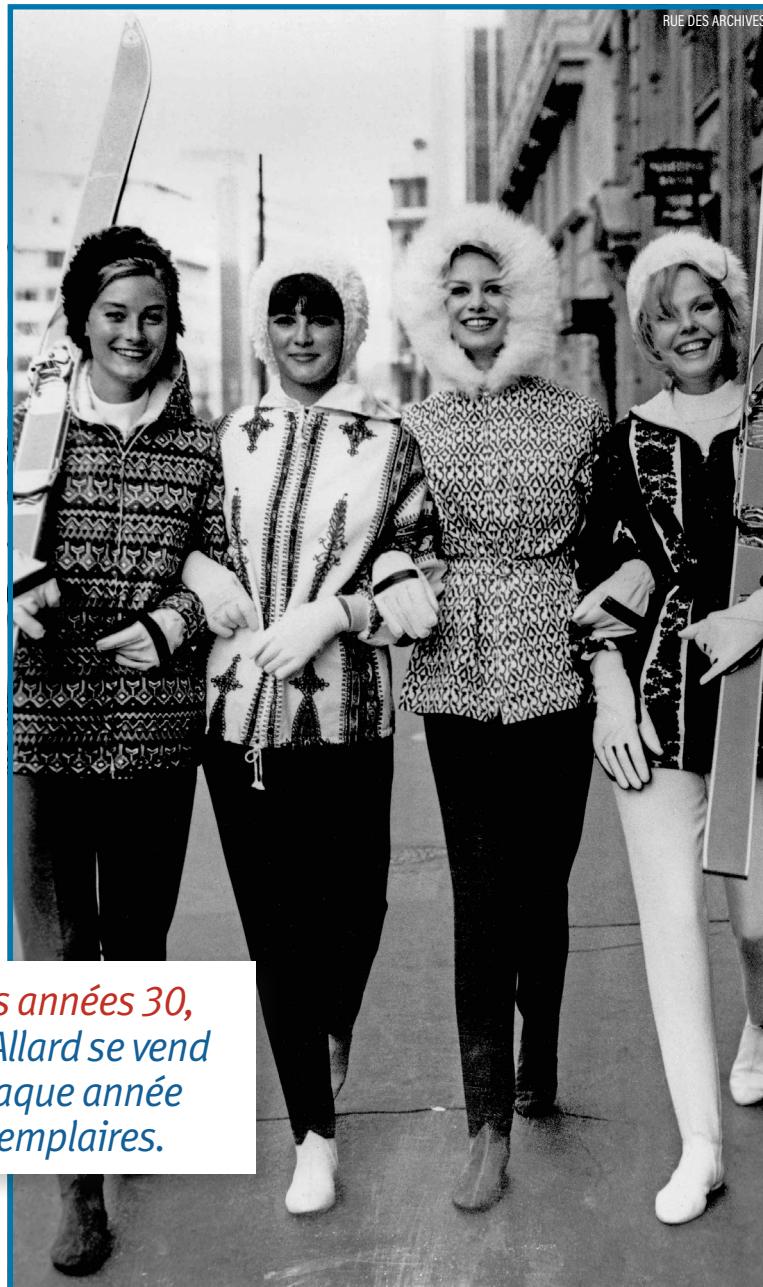


Lorsqu'en 1926, Armand Allard ouvre son atelier de tailleur à Megève, au premier étage de ce qui deviendra l'actuel Maison AAllard, il ne se doute certainement pas que son nom va bientôt être associé à un vêtement de ski majeur, toujours d'actualité : le fuseau.

LE "PANTALON SAUTEUR", UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

Tout débute en 1930. Le couturier est sollicité par le champion de ski mégevan Émile Allais pour imaginer un pantalon adapté à la pratique de la glisse. « Nous, skieurs, étions alors équipés comme les montagnards, avec des pantalons style golf qui laissaient passer la neige ou norvégien, trop larges en bas », expliquait ce dernier, dans une vidéo de l'Institut national de l'audiovisuel retracant l'histoire du produit. « Je suis donc venu voir Armand pour imaginer un pantalon plus étroit qui rentrerait dans la chausseure, resterait bien en place au fond, mais sans blesser le pied. Il a trouvé l'astuce avec le système d'élastiques. »

Né dans les années 30, le fuseau AAllard se vend encore chaque année à 300 exemplaires.



dans des tissus tricotines et gabardines de toutes les couleurs. » En 1950, « il se modifie encore avec l'apparition des tissus élastiques moitié laine, moitié Nylon. C'est une première évolution dans l'aisance. »

DU PANTALON DE SKI AU PRÊT-À-PORTER

Et, de fil en aiguille, le temps continue de faire son œuvre. Dans les années 70, cette création, d'abord réservée aux skieurs professionnels puis adoptée par les amateurs, quitte les pistes de ski pour les podiums des défilés

de couture et les collections de grands couturiers. « En 1980, elle se décline en prêt-à-porter dans des matières modernes. Porté dans des bottes à la montagne comme à la ville, ce pantalon de sport est devenu un véritable accessoire de mode. »

Depuis 2015, Antoine Allard, représentant de la troisième génération, continue de perpétuer la tradition familiale. « C'est Jonathan & Fletcher (studio de développement textile basé à Annecy, Ndlr) qui a mis au point, il y a quelques années, le modèle de notre collection de fuseaux ski

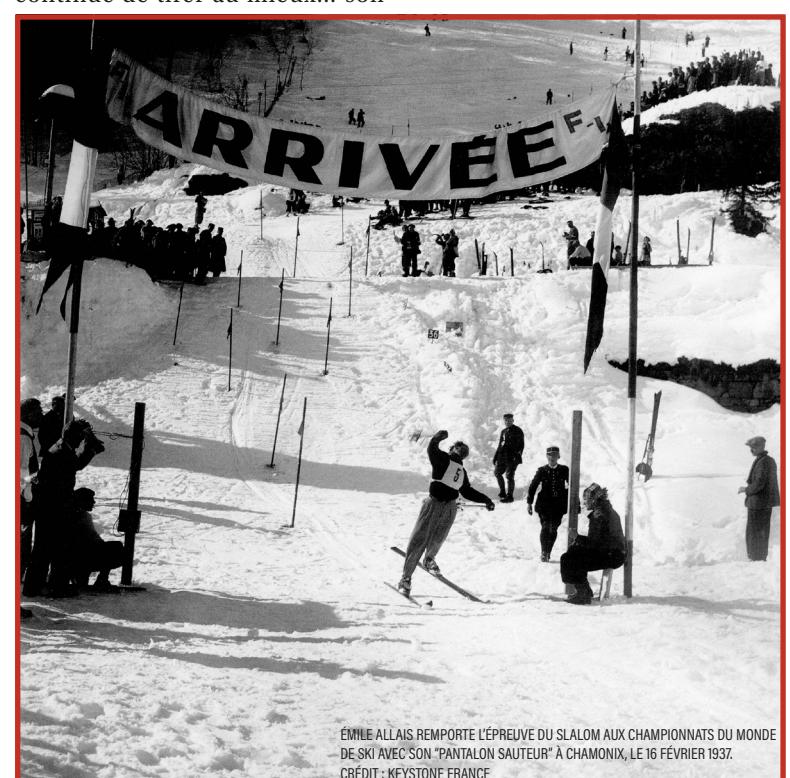


et après-ski en matière technique. Une entreprise familiale que nous affectionnons tout particulièrement et qui produit beaucoup de combinaisons pour les skieurs professionnels », précise-t-il.

Aucun doute, aujourd'hui encore le fuseau, qui fêtera ses 100 ans en 2030 alors que les Alpes accueilleront les JO d'hiver 2030, continue de tirer au mieux... son

épingle du jeu : la Maison AAllard en vend chaque année quelque 300 (50 % ski et 50 % ville).

PAR HÉLÈNE VERMARE (Eco SAVOIE MONT BLANC) POUR RESOHEBDOECO, ASSOCIATION REGROUPANT 27 TITRES DE PRESSE HEBDOMADAIRE ÉCONOMIQUE RÉGIONAUX EN FRANCE. reso-hebdo-eco.com



ÉMILE ALLAIS REMPTE L'ÉPREUVE DU SLALOM AUX CHAMPIONNATS DU MONDE DE SKI AVEC SON "PANTALON SAUTEUR" À CHAMONIX, LE 16 FÉVRIER 1937.
CRÉDIT : KEYSTONE FRANCE

Essai. Motorisée par un trois cylindres essence de 65ch associé à une hybridation légère, la citadine de Mirafiori - le site historique de Turin où elle est assemblée - se diversifie avec pertinence.

Fiat 500 hybrid : l'alternative



Électrique ou thermique hybride, la Fiat 500 offre le choix.
Ci-dessous : un intérieur simple mais séduisant : une leçon de savoir-faire à l'italienne.

Pas simple d'être constructeur automobile dans le deuxième quart du XXI^e siècle. Il faut tenter de deviner l'avenir avec la perspective, désormais remise en question, de l'interdiction de la vente de voitures à moteur thermique en 2035. Exemple avec la Fiat 500. La marque turinoise avait décidé de la proposer exclusivement en motorisation tout électrique. Un pari risqué. Les résultats commerciaux n'ont pas suivi. On le sait, les clients sont réticents - un euphémisme - à se convertir à la prise de courant. La « watture » comme certains désignent les 100% électriques peine à convaincre. Ceux qui ont fait leur transition énergétique sont globalement satisfaits mais ils ne sont pas assez nombreux. Les freins sont connus : tarifs élevés, autonomie insuffisante, manque de points de recharge... La montée en puissance des modèles à batterie dans le mix énergétique est inférieure aux prévisions, loin des objectifs mis en avant.

Cela avait incité Fiat à opérer un repli stratégique en mettant de nouveau au catalogue des Fiat 500 thermiques aux cotés des e-500. Une sage décision pour ne pas sacrifier le présent à un futur hypothétique. Désormais, le pilier italien du Groupe Stellantis diversifie son offre avec l'arrivée d'une 500 Hybrid. Pas vraiment de révolution technologique mais du pragmatisme avec la greffe d'un système mild-hybrid 12v (micro hybride) en soutien du trois cylindres essence de 65ch, accolé à une boîte manuelle à six rapports. Un ensemble adapté à une utilisation urbaine. Fiat promet une consommation de l'ordre de 5,3l de sans plomb, le système hybride donnant à la fois un coup de pouce au démarrage en soutien du moteur tout en limitant la consommation et les émissions de CO₂.

Cette variante est basée sur la e500 dont elle emprunte la ligne et l'aménagement intérieur. Personne ne s'en plaindra car la Fiat 500 est parvenue à se renouveler tout en conservant son

charme originel. Un coup de maître résistant aux outrages du temps et évoluant au fil des générations sans dénaturer son ADN initial. Le tableau de bord est à lui seul une leçon de simplicité et de réussite esthétique. Rien de trop mais le design est flatteur, les couleurs associées à celles de la carrosserie et les habillages des sièges apportent une touche de raffinement faisant oublier les matériaux basiques.

MADE IN ITALY

Atouts supplémentaires, la 500 Hybrid est proposée en déclinaisons trois portes, en 3+1 avec une porte latérale arrière droite à ouverture antagoniste (la fameuse pub avec le chien de Leonardo di Caprio) et en (presque) cabriolet avec un toit souple à commande électrique.

Dès la version de base « Pop », la dotation de série est suffisante : climatisation manuelle, instrumentation numérique, freinage automatique d'urgence, alerte de franchissement de ligne, reconnaissance de la signalisation routière, allumage

automatique des phares... Un niveau au-dessus, la finition « Icon » y ajoute un écran central tactile de 10,25 pouces, une climatisation automatique et des jantes alliage. Enfin, la 500 Hybrid « La Prima » enrichit encore la dotation et propose des matériaux d'aspect plus qualitatif.

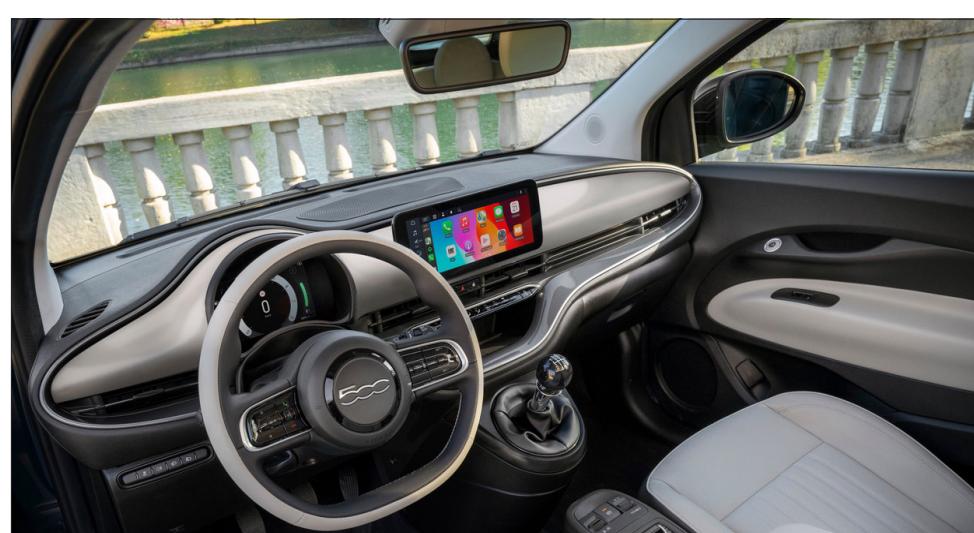
À ce trio, s'ajoute une version de lancement baptisée « Torino ». Elle se distingue par ses deux couleurs exclusives aux noms très italiens

« Yellow Gold » et Ocean green » (on peut en choisir 5 autres), son niveau d'équipement complet : clim' automatique, accès sans clé, détecteur de pluie et de luminosité, radars de stationnement, écran tactile proposant différents services connectés et, last but not least comme on dit en patois Piémontais, des sièges exclusifs ornés d'un logo proclamant fièrement « Fabbrica Italiana Automobili Torino ». L'origine du

nom Fiat tout simplement. Ce n'est pas un simple détail. Le constructeur a décidé de rapatrier la production de la Fiat 500 Hybrid au sein de l'usine historique de la marque à Mirafiori, dans la banlieue de Turin. Cela valait bien un hommage particulier.

À partir de 19.400€. Commandes ouvertes, commercialisation au printemps 2026.

Dominique Marée



ABONNEZ-VOUS !

- 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

VERSION PAPIER + NUMÉRIQUE
120€



NOTRE OFFRE D'ABONNEMENT

Je m'abonne pour **1 an au prix de 120 €**

Règlement par chèque ou virement

Vous pouvez avoir accès, gratuitement à notre journal sur Internet : <https://journal-du-palais.fr>

Sur notre site, vous retrouverez toutes les informations économiques régionales de notre hebdomadaire enrichies de brèves, d'informations quotidiennes, et d'informations juridiques et fiscales et bien entendu de nos annonces légales qui couvrent désormais les départements de la Côte d'Or, de la Saône et Loire et de l'Yonne.

Cette version Internet est complétée par une newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner gratuitement, formellement pour respecter la réglementation sur la protection de la vie privée.



Pour cela, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus.

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP _____

Société : _____

M. Mme Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Activité : _____

Signature : _____

BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À : Journal du Palais - Service abonnement - 2B Avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 – abonnement.jdp@legalnet.org - www.journal-du-palais.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.

leJournalduPalais
L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FRIMOND

Électrique. Le SUV de Stuttgart se réinvente en mode 100% électrique. Un modèle inédit dont la puissance maximum peut dépasser brièvement le cap symbolique des 1000ch.

Le Porsche Cayenne en mode « watture »

Rien ne va plus pour Porsche. Le champion de la rentabilité à deux chiffres, rare dans l'industrie automobile, déchante. Les milliards d'euros investis dans la transition énergétique pour passer au tout électrique n'ont pas encore produit d'effets positifs, la clientèle de se bousculant pas pour remplir les bons de commande des Macan et autres Taycan. Une situation partagée par d'autres marques premium germaniques, elles aussi en souffrance. Impossible cependant de changer de cap sans délai dans un secteur où les temps longs sont la règle...

Dans ce contexte troublé, l'arrivée du Cayenne Electric est attendue avec circonspection. Le best-seller Porsche qui a assuré l'essentiel de la prospérité de la marque depuis plus de deux décennies se convertit pour la première fois au 100 % électrique. Un Cayenne inédit, il faut le préciser. Il ne s'agit pas d'une variante des versions thermiques et hybrides mais un modèle totalement différent, élaboré sur la base technologique du Macan.

Pour marquer les esprits, un seul chiffre : 1156 ch. Une valeur rarissime dans la production automobile mondiale, même dans la catégorie des supercars. Certes, cette puissance maximum est disponible brièvement lorsque le mode de démarrage « launch control » est enclenché. Quelques fractions de secondes d'éternité, matérialisée par un chrono de 2,2 secondes pour passer de l'arrêt à 100km/h. En temps ordinaire - façon de parler - le Cayenne Turbo affiche seulement 857ch avec un bonus temporaire de 176ch pendant 10 secondes en poussant de l'index le bouton du « push to pass ». Des valeurs inouïes qui expriment le savoir-faire de Porsche à défaut d'être utilisables au quotidien. Dans la vie de tous les jours, les 408ch (+ 43ch avec le launch control) du Cayenne Electric de « base » suffiront largement à assurer l'essentiel. Avec dans les deux cas, une traction intégrale pour passer la puissance à la route de façon optimum à l'aide du Porsche Traction Management gérant au mieux la puissance.

PAS DE CONFUSION POSSIBLE

Aucun risque de confondre le Cayenne Electric et les modèles thermiques dont il a emprunté le nom tant il s'en distingue par le style et les mensurations, légèrement plus imposantes, avec notamment un empattement majoré de 13cm, assurant un espace généreux pour les passagers arrière. On peut imaginer que Porsche a choisi de conserver le même patronyme pour capitaliser sur la réputation planétaire du SUV qui a assuré longtemps sa prospérité économique.

Pour répondre aux exigences de sa clientèle, Porsche met en avant un choix de 13 couleurs de carrosserie, 9 types de jantes de 20 à 22 pouces, 12 combinaisons d'intérieur agrémentées de cinq packs. Si cela ne suffit pas, on peut se tourner vers les différents programmes de personnalisation, quasiment du sur-mesure. À partir de 107.600€ et 167.200€ la version Turbo.

JUSQU'À 642 KM D'AUTONOMIE

Et comme chez Porsche, on ne fait pas les choses à moitié, les suspensions pneu-

matiques adaptatives sont de série sur les deux versions. Le Cayenne Electric Turbo (qui n'a évidemment aucun turbo sous le capot) y ajoute un différentiel arrière à glissement limité maison. Il est possible de leur adjoindre des roues arrière directrices pour améliorer la maniabilité d'un SUV de près de cinq mètres de long accusant sur la bascule un poids conséquent sur lequel le constructeur reste d'une discréetion de Sioux. Pour l'agrément de conduite, le constructeur met en évidence la possibilité d'utiliser exclusivement le frein moteur des blocs électriques dans 97% des situations.

En terme d'autonomie et de recharge, le Cayenne Electric se distingue grâce à sa batterie haute tension de 113kWh à gestion thermique optimisée. Le Cayenne Electric peut parcourir jusqu'à 642km sans passer par la case recharge et le surpuissant Turbo jusqu'à 623km. La technologie 800 volts, encore rare sur le marché, autorise une puissance de recharge jusqu'à 390 kW assurant de passer de 10 à 80% de marge en seulement 16 minutes. Pour récupérer plus de 300km, il suffit de 10 minutes. Le constructeur souligne que cette haute performance de recharge a été un des axes prioritaires lors du développement de son nouveau SUV.



S'il partage son nom avec les versions thermiques, le Cayenne électrique n'a aucun point commun technique avec les premiers.

Design. La future petite Peugeot reprendra quelques traits du concept dévoilé par le constructeur. Sans doute la partie avant et le déjà fameux étonnant volant rectangulaire.

Peugeot Polygon : un avant-goût de 208

Nom de code : P31. C'est sous cette appellation anonyme que se cache la future 208 qui sera présentée au prochain Mondial de l'automobile à la rentrée 2026. Pour le moment, on sait peu de choses d'elle si ce n'est qu'elle sera 100% électrique et devrait cohabiter avec les versions thermiques de la génération 208 actuelle. Autre élément mis en avant par le constructeur : son original volant rectangulaire dénommé « hypersquare ». Outre son style qui étonne et détonne, ce volant innove par sa technologie. Quatre « nacelles circulaires » permettent d'accéder à l'essentiel des fonctions du bout des doigts. Au lieu de commander une direction mécanique classique, il dispose d'un système « steer by wire » électronique venu de l'aéronautique, c'est à dire sans lien physique entre le volant et les roues. La direction sera très directe avec moins d'un tour de rotation d'une butée à l'autre contre trois pour les modèles classiques. De quoi rendre la conduite dynamique et permettre d'effectuer la totalité des manœuvres sans mouvement des mains. Peugeot promet « un retour idéal » de la route, filtrant parfaitement les remontées parasites. L'innovation risque de dérouter une partie de la clientèle même si le



constructeur s'est livré à des essais poussés avec des clients-tests qui l'auraient en majorité approuvé. À quoi ressemblera la future 208 ? Le concept Polygon répond partiellement à la question en ouvrant des pistes en matière de design. C'est le cas en particulier de la partie avant dont le style des prochains modèles de la marque devrait s'inspirer. De façon plus large, le concept Polygon annonce le design général des prochaines générations Peugeot, marqué dixit le constructeur « par des formes pures, simples et géométriques ». Un virage esthétique majeur.

D.M.

Dominique Marée

Deirdre Maine. Originaire des États-Unis, elle ne rêvait pas particulièrement de s'installer en France. Même si, très tôt, elle a été attirée par les métiers artistiques, elle ne s'imaginait pas non plus travailler les bouteilles de vin de Bourgogne pour les transformer en bijoux et art de la table.

A song of glass and fire



Avec ses lunettes derrière le s - quelles percent ses yeux bleus, son sourire chaleureux, et ses longues mèches blanches, c'est uniquement quand Deirdre Maine entame une phrase que son accent trahit son parcours. Originaire du New Jersey, la cinquantenaire rappelle ses origines irlandaises. « Mes parents, comptable et technicien dans l'univers des calculatrices, sont arrivés à New York dans les années 60. » Elle étudie pour obtenir une licence de littérature dans la Grande Pomme avec l'ambition de devenir professeur bien qu'elle soit également intéressée par les métiers d'art. « J'ai pris des cours complémentaires sur le textile, la céramique et les métaux. » Pourtant, de son propre aveu, elle n'a pas eu le courage de suivre la voie artistique. Toutefois, après l'obtention de sa licence, elle décide de voyager. À Seattle, elle découvre le travail du verre dans un atelier mais aussi dans des galeries. « J'ai rapidement voulu faire partie de cet univers. »

Deirdre Maine se forme alors auprès d'un artiste verrier dans l'état de Washington où elle apprend le travail du chalumeau afin de fabriquer des perles en verre. « Je voulais faire quelque chose que l'on peut porter près du corps. » Si le métier l'attire, elle n'est pas encore prête à sauter le pas et à créer son propre atelier. « J'avais envie de voyager donc il me fallait des accessoires portables pour se combiner à mon style de vie plutôt nomade. »

COMMENCER, DOUCEMENT

Elle débute donc avec un chalumeau portatif tandis qu'elle poursuit son périple à Portland. « J'ai continué à travailler le verre avec la fusion, le thermofor-mage et la pâte de verre en rejoignant un organisme. » Elle s'initie aux différentes techniques tout en enchaînant les missions d'enseignement. En 1999, alors qu'elle travaillait dans une auberge de jeunesse dans une réserve indienne dans le Montana, elle rencontre

« J'avais envie de voyager donc il me fallait des accessoires portables pour se combiner à mon style de vie plutôt nomade. »



Reconnue à l'international pour son art de la transformation du verre, Deirdre Maine envisage de déménager son studio High Hills glass pour un local plus grand à Nuits-Saint-Georges, afin d'étendre son activité à d'autres objets. Crédit : DR

celui qui deviendra son mari, un Français qui allait planter des arbres au Canada. Quelques mois après sa rencontre, le couple décide de s'installer ensemble au Canada, dans les îles de Vancouver. « À cette époque, je travaillais

le verre de Murano et je vendais des bijoux sur les marchés. » En 2001, Deirdre Maine arrive en France,

enseignante d'anglais dans une école privée de Clermont-Ferrand avant de rejoindre la chambre de commerce de Besançon, ne s'appliquant au travail du verre que pour le plaisir. « À cette époque, j'ai eu mes deux enfants. Mon mari, salarié à l'Office national des forêts, a été muté en Bourgogne. J'ai senti qu'il était temps que je sois plus présente à la maison et je ne voulais pas faire les allers-retours jusqu'à Besançon. »

UNE AMÉRICAINE EN BOURGOGNE

L'Américaine débarque ainsi à Nuits-Saint-Georges et constate que le territoire regorge de montagnes de verre vides dans les arrière-cours des domaines viticoles. « J'y ai vu l'occasion de travailler ce matériau. » En 2016, avec

le chalumeau qui la suit depuis les États-Unis et un petit four de fusion, elle expérimente ce nouveau type de verre. Deux ans d'essais en tout genre plus tard, elle crée sa microentreprise et se lance dans la création de bijoux à partir de bouteilles recyclées. « J'y suis allée progressivement, en investissant peu à peu. » Elle qui s'était déjà essayée à la vente sur les marchés préférait travailler avec des boutiques. Malheureusement, la Covid lui bloque les accès, l'amenant à ouvrir une boutique en ligne et à développer sa présence sur les réseaux sociaux. Avec le temps, sa réputation s'installe et les domaines viticoles la sollicitent pour créer des objets spécifiques à partir de leurs propres bouteilles. Quand la vie reprend son cours normal, Deirdre Maine installe ses créations dans des bou-

1970

Le 23 décembre, naissance dans le New Jersey.

1992

Obtient sa licence de littérature à New York.

1999

Rencontre son mari dans le Montana.

2001

Elle s'expatrie en France.

2015

Elle s'installe à Nuits-Saint-Georges.

2018

Elle débute son activité de transformation du verre.

tiques comme celle des Hospices de Beaune et autres boutiques de souvenirs régionaux ou tournées vers le monde viticole. « Les domaines m'ont ensuite demandé des objets liés aux arts de la table. J'ai donc commencé à créer des bols, des plateaux de présentation, des ronds de serviette réalisés à partir de bouteilles recyclées. » Véritable artisanne verrière, elle transforme entre 600 et 1.000 bouteilles chaque année, une matière première que les domaines et les laboratoires d'enologie lui mettent à disposition, leur évitant de passer par la case déchetterie. « Ça me permet d'avoir des bouteilles de différentes couleurs. »

À côté de ces réalisations, Deirdre Maine expose ses œuvres dans des expositions, notamment à l'étranger. En 2023, elle traverse par exemple l'Atlantique pour présenter son travail au musée d'Art et de Design de New York dans le cadre d'une exposition consacrée aux bijoux contemporains. En 2025, Venise l'accueillera avant que ses bijoux ne repartent à New York à l'occasion de la Jewelry Week. « Je compte aussi des clients à l'étranger et mes bijoux sont vendus dans une galerie de Brooklyn. » Désormais Deirdre Maine projette de déménager son studio dans un local plus grand à Nuits-Saint-Georges pour développer encore son activité et imaginer, peut-être, de nouveaux produits et bijoux qui valorisent à leur manière les vins de Bourgogne. L'artiste pourrait ainsi être la plus bourguignonne des Américaines.

NADÈGE HUBERT



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

